Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8170570
Centre d'intérêt: 32

Bisson, Antonio.

Bilan démographique de l'application de la Loi 22 dans le système scolaire, 1974-75 et 1975-76 : R.M.S. de Montréal, reste du Québec, ensemble du Québec / Antonio Bisson ; [pour le] Ministère de l'éducation, Direction des études économiques, Démographie scolaire. -- Québec : La Direction, 1977.
106 f. : graph. ; 28 cm. -- (Document de travail / Service de la démographie scolaire du Québec ; 9.49)

Titre de la couv. Code: 28-1262.

Cote Dewey: 370.19'342'09714/B623b Cote LC: LC/201.7/.C38

Descripteur(s): *Population étudiante *Langue d'enseignement *Langue maternelle *Maternelle (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Loi 22

Dans le contexte de l'application de la Loi 22, cette étude se propose de montrer comment a évolué, de la fin septembre 1974 à la fin septembre 1975, l'effectif de la clientèle du secteur scolaire anglais. Elle vise également à montrer comment la structure interne (selon la langue maternelle) de cette clientèle scolaire s'est modifiée. Les données sont présentées pour la région administrative de Montréal, le reste du Québec et enfin l'ensemble du Québec.

Deux sources sont utilisées: la Fiche de la Loi 22 et le Sommaire statistique de l'école. L'une et l'autre présentent des lacunes, de sorte qu'il a fallu ajuster les données. D'une part, quelques commissions scolaires n'ont pas fourni leur Fiche de la Loi 22; d'autre part, certaines définitions de variables-clef (en particulier, la clientèle scolaire) diffèrent d'une source à l'autre. On a donc ajusté les données de la Fiche de la Loi 22 pour tenir compte des non-réponses, et on a standardisé les définitions utilisées.

On note une baisse d'effectif de la clientèle scolaire anglaise de 1974-1975 à 1975-1976, tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec. Cette baisse d'effectif est cependant proportionnellement plus faible que pour l'ensemble de la population scolaire. Dautre part, les deux sources indiquent qu'une majorité des élèves étudiant en anglais sont de langue maternelle anglaise; et que cette proportion a augmenté. L'évolution démographique fait douter de l'efficacité réelle de la Loi 22 qui semble manifester plusieurs faiblesses (celle de ne pas inclure le secteur privé, entre autres).

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Auteur de l'analyse: ar

Z D U Q 8170570

Ministère de l'Education
Direction des Etudes Economiques
Service de démographie scolaire

Démographie scolaire
Document de travail

DT. 9-49

Bilan démographique de l'application de la Loi 22 dans le système scolaire, 1974-75 et 1975-76

- R.A.S. de Montréal
- Reste du Québec
- Ensemble du Québec

Novembre 1977

Antonio Bisson

28-1262

E D U Q 8170570

SOMMAIRE

Dans le domaine scolaire (comme d'ailleurs dans les diverses sphères de la vie sociale courante) la Loi 22 avait comme premier objectif la promotion de l'épanouissement et de la qualité de la langue française. Selon cette optique, la Loi 22 visait entre autres à contrôler l'effectif de la clientèle scolaire s'orientant vers l'enseignement en langue anglaise et aussi à contrôler la composition interne de cette clientèle scolaire (composition selon la langue maternelle). Et ce, au réseau scolaire public.

Cette étude se propose d'abord à montrer comment a évolué, du 1974-09-30 au 1975-09-30, l'effectif de la clientèle scolaire du secteur scolaire anglais. Et ensuite, elle vise à montrer comment la structure interne de cette clientèle scolaire s'est modifiée.

Pour se faire, on utilise deux sources, la Fiche de la Loi 22 et le Sommaire statistique de l'école. L'une et l'autre source présentaient des lacunes, de sorte qu'il a fallu ajuster les données. D'une part, quelques commissions scolaires n'avaient pas fourni leur Fiche de la Loi 22; d'autre part, certaines définitions de variables-clef (en particulier, la clientèle scolaire) différaient d'une source à l'autre. On a donc ajusté les données de la Fiche de la Loi 22 pour tenir compte des non-réponses, et on a standardisé les définitions utilisées.

Les données ainsi ajustées conduisent aux conclusions suivantes. D'une part, l'une et l'autre source indiquent une baisse d'effectif de la clientèle scolaire anglaise de 1974-75 à 1975-76, tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec. Cette baisse d'effectif de la clientèle scolaire anglaise a cependant été proportionnellement plus faible que pour l'ensemble de la population scolaire. D'autre part, les deux sources indiquent qu'une majorité des élèves étudiant en anglais sont de langue maternelle anglaise; et que cette proportion a augmenté.

L'évolution démographique du Québec a sans doute neutralisé, en partie au moins, le rôle du mécanisme de contingentement (1); l'action défavorable de la structure démographique

---

(1) La comparaison des sources met en lumière uns faiblesse des mécanismes du contingentement: - le seuil de contingentement dépend de la source des données. Or, la qualité et la fiabilité des données peuvent varier d'une source à l'autre.

qui sous-tend la baisse différentielle des clientèles scolaires françaises et anglaises sont de nature à faire douter de l'efficacité réelle de la Loi 22. Quant à l'augmentation d'élèves de langue maternelle anglaise du secteur scolaire anglophone, on serait tenter de parler du "miracle sociologique" comme l'ont fait de nombreux sociologues! On peut croire que cette augmentation est due en grande partie à une mauvaise déclaration de langue maternelle des allophones.

Cette action de la Loi 22 a encore été diminuée du fait que les articles du chapitre V de la Loi 22 ne s'appliquaient pas au secteur privé. L'accroissement de la clientèle scolaire du secteur anglais privé et aussi, la baisse relative du nombre d'élèves de langue maternelle anglaise de ce secteur laissent croire que le réseau privé a constitué un milieu tout ouvert à quiconque désirait esquiver les objectifs de la Loi 22.

TABLE DES MATIERES

Page

Sommaire

1- Introduction ---------- 3

1.1 Objectifs de l'étude ---------- 3
1.2 Les sources ---------- 4

1.2.1 Les "Fiches de la Loi 22" (F-22) ---------- 4
1.2.2 Les "Sommaires statistiques de l'école" (SSE) -- 5

1.3 Variables et concepts ---------- 6
1.4 Schéma du processus d'analyse ---------- 8

2- L'évolution de l'effectif de la clientèle scolaire recevant (demandant de recevoir) l'enseignement en anglais, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, du 1974-09-30 au 1975-09-30 ---------- 9

2.1 Selon les F-22 ---------- 9
2.2 Selon les S.S.E. ---------- 21
2.3 Caractéristiques de cette évolution de l'effectif (ajusté) selon l'une et l'autre sources (analyse comparative) ---------- 28

3- L'évolution de la composition de la clientèle scolaire recevant (demandant de recevoir) l'enseignement en anglais, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, du 1974-09-30 au 1975-09-30 ---------- 32

3.1 Selon les "Fiches de la Loi 22" ---------- 32
3.2 Selon les "Sommaires statistiques de l'école" (La clientèle scolaire des écoles "bilingues" ajustées selon l'hypothèse I et selon l'hypothèse II) ---------- 39

4- Conclusion ---------- 46

4.1 Eléments d'observation qui se dégagent de l'analyse précédente ---------- 46
4.2 Quelques éléments nouveaux: - Langue d'enseignement et langues maternelles dans le réseau privé ---------- 54

TABLE DES MATIERES
(suite)

	Page
Annexe I ----------	57
Annexe II ----------	90
Annexe III ----------	95
Annexe IV ----------	103

INTRODUCTION

1.1 Objectifs de l'étude

Le présent travail tente de dégager les effets de l'application des articles du chapitre V de la Loi 22[1] dans le domaine scolaire. Ces articles de la Loi 22 visent entre autres à contrôler l'effectif de la clientèle scolaire s'orientant vers l'enseignement en langue anglaise et aussi à contrôler la composition interne de cette clientèle scolaire (composition selon la langue maternelle)[2].

Dans cette étude, on verra d'abord comment a évolué, du 1974-09-30 au 1975-09-30, l'effectif de la clientèle scolaire recevant (ou demandant de recevoir, selon le cas) l'enseignement en langue anglaise. Ensuite, on vérifiera si la structure interne (composition) de cette clientèle scolaire s'est modifiée, et s'il y a eu modification, comment elle a évolué. Et ce, à travers l'ensemble du Québec et dans ses régions[3].

---

(1) "Loi sur la langue officielle", communément appelée "Loi 22", publiée dans la Gazette Officielle du Québec, le 21 août 1974, 106e année, no 22, pp. 3889 - 3913. Le chapitre V - "La langue de l'enseignement" - intéresse en particulier le ministère de l'Education.

(2) Le document de Michel Amyot et Richard Dufour, "Quelques statistiques sur la langue d'enseignement dans les commissions scolaires du Québec 1970-71 à 1974-75" (Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, Direction générale de la planification, D.S. 9.15, sept. 1975) jette un coup d'oeil sur la période avant la Loi 22.

(3) On distinguera trois ensembles géographiques: (a) l'ensemble du Québec; (b) la région administrative scolaire de Montréal; et (c) le reste du Québec.

1.2 Les sources

On dispose de deux sources distinctes pour effectuer la présente étude: - d'une part, la "Fiche de la Loi 22" et d'autre part, le "Sommaire statistique de l'école". Il importe de savoir si l'une et l'autre sources d'informations donnent une même image à la fois de l'évolution de l'effectif de la clientèle scolaire "anglaise" (langue d'enseignement) et de l'évolution de la structure interne de cette clientèle scolaire. L'image qui se dégage de la comparaison des données provenant de ces deux sources distinctes constituera donc la trame de fond de l'étude.

1.2.1. Le "Sommaire statistique de l'école"

Le "Sommaire statistique de l'école" fournit de nombreux renseignements utiles à la prise de décisions administratives de gestion et de planification du ministère de l'Education. On dépasse donc de beaucoup le cadre de référence de la "Fiche de la Loi 22". Au début de chaque année scolaire, toute école (publique) des commissions scolaires et toute institution d'enseignement privée détenant un statut reconnu par le ministère de l'Education doit expédier ce formulaire dûment rempli au ministère. On obtient ainsi une vision annuelle de la clientèle scolaire de chacune de ces institutions d'enseignement, telle qu'elle existe au 30 septembre de l'année.

Quoique les éléments de fond des renseignements exigés par ce formulaire n'ont guère changé - du moins pour la période d'observation qui nous intéresse - il peut y avoir eu certaines modifications qui nécessitent des ajustements de données pour les besoins de la comparaison dans le temps.

1.2.2 La "Fiche de la Loi 22"

La "Fiche de la Loi 22" sert avant tout d'outil de contrôle administratif à l'application de l'article 40 de cette loi[1]. Chaque commission scolaire du Québec devait remplir la Fiche au plus tard le 30 septembre 1975 - première année de l'application de la loi au système scolaire. Les renseignements fournis touchent donc le réseau scolaire public seulement; le réseau privé y est soustrait. La "Fiche de la Loi 22" comporte deux sections: - dans la première section, on a les données du 1974-09-30 - année de base qui servira de critère à l'établissement de l'effectif scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise pour chacune des commissions scolaires; (b) la deuxième section présente les données du 1975-09-30.

---

(1) Cet artcile porte, entre autres, sur le contingentement de la clientèle scolaire "anglophone".

1.3 Variables et concepts

La notion de clientèle scolaire varie selon les deux sources. Dans le "Sommaire statistique de l'école", sont dénombrés tous les élèves poursuivant des études régulières à temps complet - que ces élèves relèvent ou non de la commission scolaire dispensant les cours. Par contre, une commission scolaire ne devait déclarer sur la "Fiche de la Loi 22" que la clientèle scolaire sous sa juridiction[1]. Quoique les différences de la notion rendent difficile toute comparaison directe des données de ces deux sources, au niveau de chaque commission scolaire, ces différences conceptuelles s'estompent dans la comparaison des données au niveau du Québec et de ses régions.

Les données du "Sommaire statistique de l'école" devaient en principe inclure toute la clientèle scolaire, de la maternelle au collégial. La qualité des données est assez bonne pour les divers niveaux de scolarité, sauf pour le collégial. La "Fiche de la Loi 22" ne porte d'ailleurs, elle aussi, que sur la clientèle scolaire "de jure" des commissions scolaires - ce qui implique que seuls les élèves de maternelle au secondaire sont indiqués.

---

(1) Que cette clientèle scolaire suive des cours dans une institution de la commission scolaire sont elle relève légalement ou dans une institution d'une autre commission scolaire (après entente entre les deux commissions scolaires) - Monsieur Gilbert Drolet - appel téléphonique du 1975-11-08.

Dans la "Fiche de la Loi 22", la commission scolaire devait déclarer la clientèle scolaire recevant (au 1974-09-30) ou demandant de recevoir (au 1975-09-30) l'enseignement en langue anglaise. Le concept de "langue d'enseignement" correspond au concept de "langue d'enseignement reçue". Ce concept se retrouve aussi dans le "Sommaire statistique de l'école"; mais conjointement à cette notion, le "Sommaire statistique de l'école" renferme aussi cette autre notion "de langue d'enseignement de l'institution"(1).

Pour les besoins de la comparaison, on se limitera d'abord à la clientèle scolaire de la maternelle au secondaire du réseau public - population couverte par l'une et l'autre source. Plusieurs secteurs de la population scolaire seront ainsi négligés, en particulier (a) l'ensemble de la clientèle scolaire du réseau privé; (b) les élèves du collégial; (c) la clientèle des "écoles gouvernementales"(2). On donnera, dans la conclusion, un aperçu de cet ensemble scolaire particulier. Par contre, dans le réseau public, on tient compte à la fois de la clientèle scolaire régulière et de l'enfance inadaptée.

---

(1) Voir: "Directives du formulaire de l'école" de 1975-76, Bloc 17. L. Duchesne, "La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives (1969-70 à 1972-73)". Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Direction générale de la planification, Document démographie scolaire 9-14 p.17.

(2) Il s'agit d'institutions d'enseignement relevant de divers ministères, autres que le ministère de l'Education - soit du Québec, soit d'Ottawa.

1.4 Schéma du processus d'analyse

L'étude comprend trois sections. Dans la première on remarque l'évolution de l'effectif de la clientèle scolaire dans le système anglais d'enseignement du 1974-09-30 au 1975-09-30. L'évolution de la composition de cette clientèle scolaire constitue le thème central de la deuxième section. Pour ces deux premières sections, on utilise d'abord les données de la "Fiche de la Loi 22", puis les données du "Sommaire statistique de l'école". A noter aussi qu'on analyse en premier lieu les données brutes des fiches; puis on ajuste ces données pour tenir compte des non-réponses, mais aussi des éléments constitutifs d'une définition standardisée de la clientèle scolaire visée. La troisième section ou conclusion comporte deux volets: on tente d'abord de faire ressortir les principaux résultats qui se dégagent des deux premières sections du présent travail. Enfin, l'étude aborde brièvement le rôle qu'a pu jouer le réseau privé pendant la période à l'étude.

2- L'évolution de l'effectif de la clientèle scolaire recevant (demandant de recevoir) l'enseignement en anglais, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, 1974-09-30 au 1975-09-30.

2.1 Selon la "Fiche de la Loi 22"

Le tableau 1(a) donne la situation de départ telle que la révèlent les données du 1974-09-30, pour la R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec. Pour l'ensemble du Québec, on trouve 235 741 élèves inscrits à l'enseignement en langue anglaise — soit 16,6% environ de toute la clientèle scolaire du réseau public(1). Cette clientèle scolaire inscrite à l'enseignement en langue anglaise se concentre en gros dans les commissions scolaires de la région administrative scolaire de Montréal. En effet, 83,2% de cette clientèle scolaire "anglaise" du réseau public du Québec est répartie dans la région de Montréal. Non seulement il y a concentration de la clientèle scolaire anglaise dans la région de Montréal, mais en termes de proportion, cette clientèle "anglaise" de la région de Montréal constitue environ 26,6% de l'ensemble de la clientèle scolaire de la région(2).

---

(1) Soit 235 741 élèves étudiant en anglais sur un total de 1 416 613 élèves (excluant les 3 384 enfants de la prématernelle).

(2) Soit 196 091 élèves anglais sur un total de 737 078 élèves de la région administrative scolaire de Montréal. Ce total de 737 078 de la RAS 060 exclut les 1 808 élèves de la prématernelle. (R. Ferland, op.cit., tableau 6.0-0.0T p.510). La notion de "région de Montréal" implique trois sous-régions scolaires ou RAS. (a) la sous-région Nord de Montréal (RAS 061); (b) la sous-région Sud de Montréal (RAS 062); et (c) la sous-région Ile-de-Montréal (RAS 063).

Tableau 1 (a): - Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise au 1974-09-30, selon le genre de commissions scolaires, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec.(1)

Genre et confessionnalité (2) de la commission scolaire		Régions		
		Région administrative scolaire de Montréal (3)	Reste du Québec	Ensemble du Québec
Commissions scolaires locales	T	28 271	20 444	48 715
	C	10 862	10 553	21 415
	P	17 409	9 891	27 300
Commissions scolaires intégrées	T	147 762	2 088	149 850
	C	79 980	570	80 550
	P	67 782	-	67 782
	M	-	1 518	1 518
Commissions scolaires régionales	T	20 058	17 118	37 176
	C	8 416	9 000	17 416
	P	11 642	8 118	19 760
Ensemble des Commissions scolaires (4)	T	196 091	39 650	235 741
	C	99 258	20 123	119 381
	P	96 833	18 009	114 842
	M	-	1 518	1 518

Renvois et notes:(Voir page suivante)

(1) Selon la "Fiche de la Loi 22". Voir Annexe 1.

(2) Pour définitions des statuts des commissions scolaires, voir R. Dufour "Liste des commissions scolaires suivant les régions administratives scolaires, Québec 1973-74" pp. 17-21, la confessionnalité présente quatre modalités: (a) Total, T; (b) catholique, C; (c) protestante, P; et (d) multiconfessionnelle, M.

(3) Telle que définie par R. Dufour, op.cit., pp. 38-47 — sauf pour la C.S.R. District of Bedford. On a inclus la totalité de cette C.S.R. dans la région de Montréal.

(4) Toutes les commissions scolaires ont retourné leur "Fiche de la Loi 22". Les seules exceptions sont:

4.1 Commissions scolaires qui n'ont fourni aucune donnée (ni pour le 1974-09-30, ni pour 1975-09-30):

4.1.1 Protestante South Shore (ORGECO 630000) de la RAS 062
4.1.2 Protestante de South Central (ORGECO 631000)
4.1.3 Protestante St.Lawrence (ORGECO 633000)

4.2 Commission scolaire qui n'a fourni des données que pour le 1974-09-30: la C.S. de Lennoxville District (ORGECO 581000 de la R.A.S. 050.

NOTE:

Les deux commissions scolaires protestantes de South Central et Protestante St.Lawrence sont inopérantes et au 1974-09-30 et au 1975-09-30, (voir définition de C.S. inopérante dans: Répertoire des organismes et des écoles — 1974-1975, p. 15; — 1975-1976, pp. 15-16); elles ont délégué leurs pouvoirs à la C.S.R. Protestante South Shore.

Par contre, la C.S.R. Protestante South Shore maintient en 1974 comme en 1975 ses propres écoles en opération et par conséquent a une clientèle scolaire dans ses propres établissements. Selon R. Ferland, le nombre d'élèves de cette C.S.R. est de 10 390 au 1974-09-30 et de 10 931 au 1975-09-30. (Clientèle des commissions scolaires suivant la langue d'enseignement, le niveau d'enseignement, le degré d'enseignement, Québec 1971-72 à 1975-76, ministère de l'Education, Direction générale de la planification, Démographie scolaire, D.S.9.33. Tableau 6.2-13,0J, p. 447). Ces chiffres n'apparaissent pas dans le tableau 1 (b).

Le nombre d'élèves de la C.S. de Lennoxville District est de 2 201 au 1975-09-30 selon R. Ferland (op.cit., tableau 5-2.1J, p. 333). L'effectif de cette C.S. n'apparaît pas au tableau 1(b).

Cette concentration de la clientèle scolaire anglaise dans le réseau public de la région de Montréal — en termes absolus et relatifs — apparaît davantage lorsqu'on sait que le réseau public du reste du Québec n'a que 5,8% de sa clientèle scolaire aux programmes de langue anglaise[1].

Les données du tableau 1(a) sont aussi ventilées selon la confessionnalité de l'organisme scolaire. Parmi les commissions scolaires, on distingue les commissions scolaires pour catholiques, les commissions scolaires pour protestants et enfin, les commissions scolaires multiconfessionnelles. On peut voir que, pour chacune des régions considérées, la proportion d'élèves anglais dans l'un ou l'autre système confessionnel varie peu — il y a légère concentration dans les commissions scolaires pour catholiques (environ 50,6%).

Le tableau 1(b) présente la situation au 30 septembre 1975 — soit la première année de l'application de l'article 40 de la Loi 22. Dans l'ensemble, l'enseignement en langue anglaise attire, au 1975-09-30, plus de 230 427 élèves, soit 16,8%

---

(1) Soit 39 650 élèves anglais sur un total de 679 535 élèves; ce total de 679 535 exclut les 1 576 élèves de la prématernelle. A moins d'indication contraire, toute référence à la notion de langue implique la langue d'enseignement — et non la langue maternelle.

Tableau 1(b): - Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, au 1975-09-30, selon le genre de confessionnalité des commissions scolaires, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec[1].

Genre et confessionnalité de la commission scolaire (2)		R.A.S. de Montréal	Reste du Québec	Ensemble du Québec
Commissions scolaires locales	T	27 344	18 061	45 405
	C	10 094	10 116	20 210
	P	17 250	7 945	25 195
Commissions scolaires intégrées	T	146 014	2 050	148 064
	C	78 372	572	78 944
	P	67 642	0	67 642
	M	-	1 478	1 478
Commissions scolaires régionales	T	19 981	16 977	36 958
	C	8 399	8 720	17 119
	P	11 582	8 257	19 839
Ensemble des Commissions scolaires (4)	T	193 339	37 088	230 427
	C	96 865	19 408	116 273
	P	96 474	16 202	112 676
	M	-	1 478	1 478

Renvois et notes: Voir page 11.

environ de l'ensemble de la clientèle scolaire du réseau public[1]. La baisse d'effectif (en nombre absolu) a été plus forte pour l'ensemble du réseau public que pour la clientèle "anglaise". Il en résulte une hausse relative de cette clientèle anglaise par rapport au chiffre du 1974-09-30.

La très forte concentration de la clientèle "anglaise" dans la région de Montréal se maintient au 1975-09-30. Il y a même accentuation puisque, à cette date, on y rencontre 83,9% de toute la clientèle scolaire (publique) "anglaise" du Québec — soit 193 339 élèves sur 230 427. Dans la région de Montréal même, le rapport "élèves étudiant en anglais sur l'ensemble de la clientèle scolaire" du réseau public s'accentue et s'élève maintenant à 27,0% — suite à une baisse différentielle d'effectifs des deux groupes[2]. Pour le reste du Québec, ce même rapport s'établir à 5,7% — légèrement plus faible qu'au 1974-09-30[3].

---

(1) 230 427 sur un total de 1 371 331 élèves du réseau public — à l'exclusion de 3 578 élèves à la prématernelle — (R. Ferland, op.cit. p. 630).

(2) 193 339 sur un total de 715 881 élèves, à l'exclusion de 1 939 élèves à la prématernelle (R. Ferland, op.cit. tableau 6.0-0.0T p. 510).

(3) Soit 37 088 élèves "anglophones" sur 655 450, à l'exclusion de 1 639 élèves à la prématernelle.

Si l'on considère maintenant la répartition de la clientèle "anglaise" selon la confessionnalité des commissions scolaires, on note encore une légère prépondérance de cette clientèle dans les commissions scolaires pour catholiques — tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec. Et ce, pour 1974 comme pour 1975.

Les tableaux 1(a) et 1(b) présentent les données brutes telles que fournies par les "Fiches de la Loi 22". Or, on sait que quelques commissions scolaires n'ont pas retourné leur Fiche. Au tableau 1(c), on a tenté alors d'ajuster les données pour tenir compte de ces lacunes. On constate maintenant que les lacunes observées ont amené à sous-estimer la population scolaire publique "anglaise". C'est ce qui ressort des résultats suivants, obtenus à partir de la comparaison des trois tableaux:

Rapports des données brutes et ajustées, ensemble des commissions scolaires
R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec

REGIONS	Période d'observation	
	au 1974-09-30	au 1975-09-30
R.A.S. de Montréal	0,950	0,948
Reste du Québec	1,000	0,944
Ensemble du Québec	0,958	0,937

Tableau 1 (c): Effectif ajusté (1) de la clientèle recevant (ou demandant de recevoir) l'enseignement en langue anglaise, au 1974-09-30 et au 1975-09-30, selon le genre et la confessionnalité de la commission scolaire, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec.

Commissions scolaires selon le genre et la confessionnalité		R.A.S. de Montréal			Reste du Québec			Ensemble du Québec		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i
		1974	1975	Δ=(b)-(a)	1974	1975	Δ=(e)-(d)	1974	1975	Δ=(h)-(g)
C.S. locales	T	28 271	27 344	-927	20 444	20 262	-182	48 715	47 606	-1 109
	C	10 862	10 094	-768	10 553	10 116	-437	21 415	20 210	-1 205
	P	17 409	17 250	-159	9 891	10 146	+255	27 300	27 396	+96
C.S. intégrées	T	147 762	146 014	-1 748	2 088	2 050	-38	149 850	148 064	-1 786
	C	79 980	78 372	-1 608	570	572	+2	80 550	78 944	-1 606
	P	67 782	67 642	-140	-	-	0	67 782	67 642	-140
	M	-	-	-	1 518	1 478	-40	1 518	1 478	-40
C.S. régionales	T	30 276	30 686	+410	17 118	16 977	-141	47 394	47 663	+269
	C	8 416	8 399	-17	9 000	8 720	-280	17 416	17 119	-297
	P	21 860	22 287	+427	8 118	8 257	+139	29 978	30 544	+566
Ensemble des C.S.	T	206 309	204 044	-2 265	39 650	39 289	-361	245 959	243 333	-2 626
	C	99 258	96 865	-2 393	20 123	19 408	-715	119 381	116 273	-3 108
	P	107 051	107 179	+128	18 009	18 403	+394	125 060	125 582	+522
	M	-	-	-	1 518	1 478	-40	1 518	1 478	-40

Renvoi et notes: Voir page suivante

(1) L'adjustement tient compte:
1.1 des non-réponses de la C.S.R. prot. South Shore (RAS 062), au 1974-09-30 et au 1975-09-30.
1.2 des non-réponses de la C.S. de Lennoxville District (RAS 050) au 1975-09-30.
L'effectif de ces deux C.S. en 1.1 et en 1.2 ont été puisés dans les tableaux 6.2.13.0 et 5-2.1J de R. Ferland, op. cit. pp.477-333.

Notes 1: La clientèle scolaire de la C.S. de Lennoxville District (ORGECO 581000 - RAS 050) est de 2 201 au 1975-09-30 selon le Sommaire-école (voir R. Ferland op.cit., tableau 5 - 2.1J, p.333). Toute cette clientèle étudie en anglais. Aucun enfant n'est à la prématernelle.

2: La C.S.R. prot. South Shore (ORGECO 630000 - RAS 062) au 1974-09-30:

Selon le tableau 6.3.12.0J (R. Ferland, op.cit. p.477), la C.S.R. prot. South Shore a, au total, 10 390 élèves - aucun à la prématernelle - au 1974-09-30. Sur ces 10 390 élèves, 1 136 étudieraient en français (LE) alors que 9 254 étudieraient en anglais. Or, au 1975-09-30, seulement 226 élèves étudieraient en français sur un total de 10 931. Et au 1976-09-30, selon SIMEQ, 1976-12-11, p.247 - 276 élèves étudieraient en français sur un total de 11 103 élèves; par contre, 1 756 élèves font partie des classes d'immersion. On peut donc penser qu'une fraction importante des 1 136 élèves étudiant en français au 1974-09-30 sont en fait des élèves dont la langue d'enseignement est l'anglais (des élèves des classes d'immersion).

Selon la liste B30-01 - Inscriptions au 30 septembre 1975 - RAS 062 et 063 - réseau public (p. 2 081), seule l'école Mackayville School (ORGECO 630014) avait le français comme langue d'enseignement. On incluera donc au total de la clientèle scolaire de la C.S.R. prot. South Shore, au 1975-09-30, tous les élèves de langue anglaise d'enseignement.

L'école Mackayville School n'existait pas comme telle au 1974-09-30, mais faisait partie intégrante de la Lambert & Mackayville School (ORGECO 630024). Cette dernière était constituée de deux sections:
- La première (Code bâtisse 633030) deviendra la St.Lambert Elementary School (ORGECO 630024) au 1975-09-30 et la deuxième (Code bâtisse 633026) deviendra la Mackayville School (ORGECO 630012) à la même date. Or, au 1974-09-30, la section (Code bâtisse 633026) avait 172 élèves - ce nombre correspond exactement au nombre d'élèves de la St.Lambert - Mackayville School ayant le français comme langue maternelle. On supposera donc que les 172 élèves de langue maternelle française, et eux seuls, étudiaient en français au 1974-09-30. Ces 172 élèves ont été exclus. On a donc, au 1974-09-30, un total de 10 218 élèves étudiant en anglais dans la C.S.R. prot. South Shore.

3: Soit 10 705 élèves étudiant en anglais sur un total de 10 931, au 1975-09-30; les 226 élèves étudiant en français ont été exclus.

4: Dans la C.S.R. protestante South Shore on ne retrouve aucun enfant à la prématernelle au 1974-09-30 ni au 1975-09-30.

Les omissions ont donc causé une sous-estimation de la clientèle "anglaise" d'environ 4% en 1974 et 6% en 1975 pour l'ensemble du Québec. Le tableau synoptique 1(d) suivant présente les résultats obtenus à partir des données ajustées. Ce tableau contient deux sections. Dans la première section, on compare la région de Montréal à l'ensemble du Québec — effectif des anglophones et effectif des francophones. Ensuite, à la section II, on présente le rapport "langue d'enseignement — soit l'anglais, soit le français / Ensemble de la clientèle scolaire". Et ce, pour Montréal et le reste du Québec. On a inclus les données sur la langue française d'enseignement (selon le Sommaire statistique de l'école) pour fins de comparaison.

Plusieurs résultats intéressants se dégagent du tableau 1(d). Dans la section I, on constate que la population scolaire anglophone du Québec s'est concentrée dans la R.A.S. de Montréal. Cette concentration a diminué quelque peu de 1974 à 1975. De plus, la concentration des anglophones dans la R.A.S. de Montréal a connu une baisse plus faible que celle des francophones. La Section II compare avec l'ensemble de la population scolaire, la clientèle scolaire dont la langue d'enseignement est l'anglais ou le français. Le rapport que donne cette comparaison a subi une hausse chez la clientèle scolaire anglaise de chacune des régions étudiées, alors que l'on constate le contraire chez les francophones.

Tableau synoptique 1(d): Résultats obtenus suite à l'ajustement des données des "Fiches de la Loi 22".

RAPPORTS SELON REGIONS	LE_a (1)		LE_f (2)	
	1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30
I- RAS de M/Ensemble du Québec (3)	0,8388	0,8385	0,4592	0,4572
II- LE/LET (4)				
2.1 Pour RAS de M.	0,2799	0,2850	0,7397	0,7285
2.2 Pour le reste du Québec	0,0583	0,0599	0,9450	0,9445
2.3 Pour l'Ens. du Québec	0,1736	0,1774	0,8382	0,8218

Renvois et notes:

(1) LE_a - Clientèle scolaire dont la langue d'enseignement est l'anglais.

(2) LE_f - Clientèle scolaire dont la langue d'enseignement est le français.

(3) Le rapport 'LE_a (ou LE_f) de la RAS de Montréal / LE_a (ou LE_f) de l'ensemble du Québec'.

(4) Rapport 'LE_a (ou LE_f) de la région / LE_t de la même région'.

Notes 1- Selon le "Sommaire statistique de l'école"

REGIONS		au 1974-09-30		au 1975-09-30	
		Population scolaire sans prématernelle	Enfants à la prématernelle	Population scolaire sans prématernelle	Enfants à la prématernelle
RAS de Montréal	LE_t	737 078	1 808	715 881	1 939
	LE_f	545 219	1 386	521 494	1 539
Reste du Québec	LE_t	679 535	1 576	655 450	1 639
	LE_f	642 185	1 546	619 142	1 589
Ensemble du Québec	LE_t	1 416 613	3 384	1 371 331	3 578
	LE_f	1 187 404	2 932	1 140 636	3 128

2- Les données de la "Fiche de la Loi 22" sont gonflées par rapport aux données du "Sommaire statistique de l'école", de sorte qu'on n'obtient pas l'unité dans la sommation.

3- Les enfants à la prématernelle ont été exclus dans le calcul des rapports établis ci-dessus.

L'ensemble de la clientèle scolaire du réseau public aurait subi une diminution d'effectif plus importante que la clientèle scolaire anglaise — tant dans la région de Montréal que dans l'ensemble du Québec. De plus, ces baisses ont été plus sensibles dans l'ensemble du Québec que dans la région de Montréal, parmi la population scolaire totale. C'est ce que dénotent les résultats suivants:

REGIONS	Variations d'effectif de 1974 à 1975 (en %)	
	LE_a(1)	LE_t(2)
RAS de Montréal	- 1,1	- 2,9
Ensemble du Québec	- 1,1	- 3,5

Renvois:

(1) LE_a Clientèle scolaire dont la langue d'enseignement est l'anglais.

(2) LE_t Ensemble de la clientèle scolaire, quelle que soit la langue d'enseignement.

2.2 Selon le "Sommaire statistique de l'école".

Le tableau 2(a) décrit la situation observée au 1974-09-30 et au 1975-09-30, tant pour l'ensemble du Québec que pour la R.A.S. de Montréal et le reste du Québec. Plus de 229 661 élèves en 1974 et 231 113 élèves en 1975 s'étaient inscrits au réseau public anglophone à travers le Québec. Il y aurait donc eu, durant cette période, une augmentation de 1 452 élèves "anglais" selon le "Sommaire statistique de l'école" — soit une augmentation de 0,6%. Cette clientèle anglaise se concentre massivement dans la région de Montréal où s'y regroupent 83,7% (en 1974) et 84,3% (en 1975) de toute la clientèle scolaire anglaise du Québec. Il y aurait eu une augmentation des effectifs de cette clientèle scolaire "anglaise" dans la région de Montréal, augmentation de 2 474 élèves - soit 1,3% en 1975 par rapport à 1974. Par contre, le reste du Québec connaît une diminution de 1 022 élèves "anglophones" durant cette période — soit une baisse de 2,7%.

Il semble que les données sur ces "clientèles anglaises" tirées du "Sommaire statistique de l'école" ne comprennent pas les élèves des classes d'immersion. Ces élèves auraient été déclarés de langue française d'enseignement — dans la logique même des définitions du "Sommaire statistique de l'école"(1).

---

(1) Langue d'enseignement: langue dans laquelle l'étudiant reçoit au moins 75% de ses cours ou périodes à l'élémentaire ou 60% de ses cours ou périodes au secondaire et au collégial.

Tableau 2(a): Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise au 1974-09-30 et au 1975-09-30, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et l'ensemble du Québec, selon le "Sommaire statistique de l'école" (1).

Confessionnalité	R.A.S. de Montréal			Reste du Québec			Ensemble du Québec		
	1974	1975	Δ = (b) - (a)	1974	1975	Δ = (e) - (d)	1974	1975	Δ = (h) - (g)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)
Total	192 281	194 755	+ 2 474	37 380	36 358	- 1 022	229 661	231 113	+ 1 452
Catholique	91 800	88 136	- 3 664	16 946	15 633	- 1 313	108 746	103 769	- 4 977
Protestante	100 481	106 619	+ 6 138	20 434	20 725	+ 291	120 915	127 344	+ 6 429

(1) Sources: Données prises telles quelles et sans ajustements de: Robert Ferland, "Clientèle des commissions scolaires suivant la langue d'enseignement, le niveau d'enseignement, le degré d'enseignement, Québec, 1971-72 à 1975-76", ministère de l'Education, Direction générale de la planification, Démographie scolaire, D.S. 9.33.

(2) Ces données observées (non ajustées) incluent les enfants de la prématernelle. Sans doute aussi, la clientèle scolaire des classes d'immersion a été déclarée de langue française d'enseignement par de nombreuses commissions scolaires, alors qu'elle aurait dû être déclarée de langue anglaise d'enseignement. Dans cette éventualité, une fraction importante de la clientèle anglaise aurait été indûment exclue de nos données — en particulier en 1974.

(3) Les commissions scolaires inopérantes: Leeds-Sud, Chaleur Bay, Gaspé, Lake St.Louis-Chateauguay, Ormstown, Cowansville, Protestante de South Central. Protestante St.Lawrence, Protestante de Northwestern Quebec — n'ont pas expédié le "Sommaire statistique de l'école" en 1974 et en 1975 — n'ayant pas de clientèle scolaire.

Dans ce cas, l'effectif francophone serait surestimé au détriment de l'effectif anglophone.

Le tableau 2(b) donne la clientèle scolaire des classes d'immersion selon les commissions scolaires. Les données de ce tableau proviennent, d'une part, du Bureau de recherche et de développement et, d'autre part, d'informations tirées du "Sommaire statistique de l'école". Les données fournies par le Bureau de recherche et de développement incluent l'ensemble de la clientèle scolaire des classes d'immersion. Or, le dosage du français varie beaucoup d'un programme à un autre et d'une commission scolaire à une autre. Dans certaines classes d'immersion, tout le programme scolaire est en français; dans d'autres classes, l'immersion implique un cours seulement. Le total d'élèves dans ces programmes d'immersion en 1974-75, soit 11 501, constituerait alors la marge maximale d'erreur de déclaration de la langue d'enseignement (élèves déclarés de langue française d'enseignement au lieu de langue anglaise d'enseignement). Cette marge maximale serait plus élevée encore en 1975-76, puisque le nombre d'élèves dans les classes d'immersion ne cesse de croître.

Selon le tableau 2(b), le "Sommaire statistique de l'école" aurait déclaré de langue française d'enseignement près de 8 718 élèves des classes d'immersion en 1974-75, mais seulement 2 534 en 1975-76. Ces données laissent supposer une plus faible marge

Tableau 2(b): Clientèle scolaire des classes d'immersion, de 1973-74 à 1975-76, selon le "Sommaire statistique de l'école" et le Bureau de recherche et de développement (du M.E.Q.).

Commissions scolaires	1973-1974		1974-1975		1975-1976	
	S.-E.	B.R.D.	S.-E.	B.R.D.	S.-E.	B.R.D.
Baldwin-Cartier (sect. angl.)	395	935	419		285	
Prot. de Châteauguay Valley	0	140	0		0	
Bureau des éc.prot. du Grand Mtl.	3 648	5 152	4 465		1 520	
Greenfield Park, diss. (de)	65	36	76		102	
Lakeshore (de)	1 236	1 610	1 676		402	
Laurenvale (protestante de)	59	150	0		70	
Laval (de)	566	383	707		41	
Des Mille-Iles	133	1 000	142		96	
North Island	0	120[3]	0		0	
Richelieu Valley (de)	88	180[3]	94		0	
Sault St-Louis (du)	229[2]	200	0		0	
South Shore (protestante de)	1 312	1 300	964		0	
Greater Hull	0	27	21		0	
Western Quebec (protestante du)	48	49	154		18	
Lennoxville (District de)	0	105	0		0	
Ensemble	7 779	11 387	8 718	11 501[4]	2 534	(5)

(1) Sources: Pour "Sommaire statistique de l'école", voir listes B30. Les données du Bureau de recherche et développement proviennent de Mme Monique Daigle. Voir annexe III (section A et B).

(2) On exclut les 1 183 élèves de l'Ecole Secondaire Piché et Métiers (ORGECO 709013) même si cette école inclut 43 élèves dont LE = Anglais.

(3) On a aussi exclu les élèves de l'Ecole Mackayville — voir note 3 tableau 1(c).

(4) Selon Mme Monique Daigle, il y aurait environ 1% d'élèves de plus en classe d'immersion en 1974-75.

(5) Données non disponibles.

d'erreur de déclaration en 1975-76 qu'en 1974-75 au "Sommaire statistique de l'école". La plupart de ces classes d'immersion se tiennent dans la région de Montréal; dans cette région, 8 543 élèves en 1974-75 et 2 516 élèves en 1975-76 étaient inscrits dans ces classes.

La correction des erreurs touchant la déclaration de la langue d'enseignement au "Sommaire statistique de l'école" conduit donc à un renversement des résultats obtenus à partir des données brutes ("Sommaire statistique de l'école"). La clientèle scolaire anglaise aurait donc subi une diminution de 4 730 élèves entre 1974 et 1975, diminution qui s'observe même dans la région de Montréal (voir le tableau 2(c)). On s'approche ainsi de la situation décrite selon la "Fiche de la Loi 22".

Le tableau 2(d) présente l'évolution de la clientèle scolaire anglaise (données ajustées du tableau 2(c)) et de l'ensemble de la population scolaire. Dans la région de Montréal, comme dans le reste du Québec, à la fois la clientèle scolaire anglophone et l'ensemble de la population scolaire ont subi une perte d'effectif de 1974 à 1975. On note, par contre, que la perte a été moins forte parmi la clientèle scolaire anglaise et ce, tant pour la région de Montréal que pour le reste du Québec.

Tableau 2(c): Données ajustées [1] de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise au 1974-09-30 et au 1975-09-30, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec, l'ensemble du Québec — selon "Sommaire statistique de l'école".

Régions	1974-09-30				1975-09-30			
	LE_a [2]	C.I. [3]	PRE [4]	Ensemble [5]	LE_a [2]	C.I. [3]	PRE [4]	Ensemble [5]
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)
R.A.S. de Montréal	192 281	8 543	422	200 402	194 755	2 516	400	196 871
Reste du Québec	37 380	175	30	37 525	36 358	18	50	36 326
Ensemble du Québec	229 661	8 718	452	237 927	231 113	2 534	450	233 197

(1) L'ajustement s'est fait:

1.1 en incluant la clientèle scolaire des classes d'immersion.
1.2 en excluant les enfants de la prématernelle.

(2) LE_a Elèves étudiant en langue anglaise — Voir données du tableau 2(a).

(3) CI Elèves dans classes d'immersion — Voir tableau 2(b).

(4) PRE Enfants à la prématernelle — Sorties d'ordinateur — Robert Ferland - 1976-12-21.

(5) L'ensemble - colonne (d) — est égale à: (d) = (a) + (b) - (c).
- colonne (h) — est égale à: (h) = (e) + (f) - (g).

Tableau 2(d): Ecarts relatifs de l'effectif scolaire de 1974 et de 1975, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec et l'ensemble du Québec[1].

Régions	Diminution en % de l'effectif de 1974 et 1975	
	LE_a (2) (a)	LE_t (3) (b)
R.A.S. de Montréal	0,0176	0,029
Reste du Québec	0,0320	0,035
Ensemble du Québec	0,0199	0,032

(1) Voir Robert Ferland, "Clientèle des commissions scolaires suivant la langue d'enseignement, le niveau d'enseignement, le degré d'enseignement, Québec 1971-72 à 1975-76" ministère de l'Education, Direction générale de la planification, Démographie scolaire, Document D.S. 9.33.

(2) $\left[1-\frac{LE_a\ 1975}{LE_a\ 1974}\right]$

(3) $\left[1-\frac{LE_t\ 1975}{LE_t\ 1974}\right]$

2.3 Caractéristiques de l'évolution de l'effectif de la clientèle scolaire "anglophone" selon l'une et l'autre sources (analyse comparative):

Malgré certaines divergences qui se dégagent des données fournies, d'une part par la "Fiche de la Loi 22" et d'autre part par le "Sommaire statistique de l'école", certains traits communs importants attirent l'attention. A noter d'abord que les données ajustées du "Sommaire statistique de l'école" et les données observées de la "Fiche de la Loi 22" laissent supposer une baisse d'effectif de la clientèle anglaise de 1974-75 à 1975-76, tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec. Cette baisse d'effectif de la clientèle scolaire anglaise a cependant été proportionnellement plus faible que pour l'ensemble de la population scolaire.

A première vue du moins, la "Fiche de la Loi 22" semble "gonfler" l'effectif de la clientèle scolaire anglaise, en 1974 comme en 1975, si on les compare avec les données (même ajustées) du "Sommaire statistique de l'école". Par contre, le "Sommaire statistique de l'école" du réseau public laisse de côté la clientèle scolaire "associée"[1]; celle-ci a été

---

(1) Voir définition dans "Répertoire des organismes et des écoles - 1974/1975 p. xix.

dénombrée seulement au "Sommaire statistique de l'école" de l'institution d'enseignement privée qui lui dispense des cours. D'autre part, la "Fiche de la Loi 22" porte sur la clientèle scolaire "sous juridiction" et doit en conséquence inclure aussi les élèves "associés". L'effectif de cette clientèle associée apparaît au tableau 3.

Le tableau 3 donne la répartition de la clientèle scolaire associée selon la langue d'enseignement de l'institution, pour le Québec et ses régions administratives. Ces renseignements ont permis d'ajuster les données du "Sommaire statistique de l'école" pour tenir compte de la clientèle scolaire appartenant "de jure" au réseau public. Le tableau 3(a) présente les données ajustées de la "Fiche de la Loi 22" et du "Sommaire statistique de l'école" de sorte que les données de l'une et l'autre sources devraient maintenant porter sur les éléments constitutifs identiques du réseau public. Or, malgré ces ajustements, on note que certaines divergences demeurent. La "Fiche de la Loi 22" "surestime" de 2,27% la clientèle scolaire du programme "anglais" en 1974-75, mais de 1,24% en 1975-76 - au niveau du Québec. En 1974-75, les données du "Sommaire statistique d'école" sont plus faibles que les données de la "Fiche de la Loi 22" tant pour la région de Montréal que pour le reste du Québec. De même, en 1975-76, le Sommaire sous-évalue la clientèle scolaire "anglaise" - par rapport à la "Fiche de la Loi 22" - pour

Tableau 3: Effectif de la clientèle scolaire "associée"[1], selon la langue d'enseignement de l'Institution[2], Québec et régions administratives scolaires, 1974/75 et 1975/76.

NOM DE LA REGION	1974/75			1975/76		
	Français	Anglais	Total	Français	Anglais	Total
010 Bas-St-Laurent/Gaspésie	-	-	-	-	-	-
020 Saguenay/Lac-St-Jean	459	-	459	287	-	287
030 Québec	787	-	787	296	-	296
040 Trois-Rivières	864	-	864	204	-	204
050 Cantons-de-l'Est	500	-	500	265	-	265
060 Montréal	498	2 447	2 945	215	1 883	2 098
070 Outaouais	-	-	-	-	-	-
080 Nord-Ouest	299	-	299	197	-	197
090 Côte-Nord	-	-	-	-	-	-
Ensemble du Québec	3 407	2 447	5 854	1 464	1 883	3 347

(1) Voir annexe II .

(2) On a déterminé la langue d'enseignement des institutions privées mentionnées à l'annexe II à partir d'informations tirées en particulier des "Répertoire des organismes et des écoles".

Tableau 3(a): Effectif ajusté (1) de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise au 1974-09-30 et au 1975-09-30, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec, ensemble du Québec, selon le "Sommaire statistique de l'école" et selon la "Fiche de la Loi 22".

Régions	1974-09-30			1975-09-30		
	S.-E.	F - L22	Δ = (a)-(b)	S.-E.	F - L22	Δ = (d)-(e)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	
R.A.S. de Montréal	202 849	206 309	- 3 460	198 754	199 358	- 604
Reste du Québec	37 525	39 650	- 2 125	36 326	38 684	- 2 358
Ensemble du Québec	240 374	245 959	- 5 585	235 080	238 042	- 2 962

(1) L'ajustement de données

1.1 de la "Fiche de la Loi 22":

- Lacune de couverture (non-réponses) - voir tableau 1(c): - on a ajouté le nombre de non-réponses tel qu'estimé.
- Les demandes reçues mais rejetées par la suite - au 1975-09-30 (voir tableau 4, col. (7) - ces demandes ont été exclues du présent tableau.

1.2 Pour le "Sommaire statistique de l'école".

- Clientèle scolaire associée —— (tableau 3, tableau 2(a) et tableau 2(b)) - a aussi été ajoutée aux données brutes.
- Aucun enfant à la prématernelle n'a été retenu.

(2) Y inclus l'école Fermont School (ORGECO 570013) - 16 élèves.

la région de Montréal et pour le reste du Québec. Il est à noter que ces ajustements n'infirment cependant pas les tendances fondamentales signalées jusqu'ici, selon l'une et l'autre sources.

3- Evolution de la composition de la clientèle scolaire recevant (demandant de recevoir) l'enseignement en anglais, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec et l'ensemble du Québec, du 1974-09-30 au 1975-09-30.

3.1 Selon la "Fiche de la Loi 22".

Le tableau 4 donne la répartition de la clientèle scolaire anglaise selon la langue maternelle de l'élève, pour le Québec et ses régions, telle qu'observée au 1974-09-30 et au 1975-09-30. Ce tableau distingue trois catégories d'élèves: - (a) élèves de langue maternelle anglaise; (b) les élèves "autrement admissibles"(1); et (c) les élèves dont la demande de passer aux programmes anglais a été refusée, à la suite d'une décision de la commission scolaire entérinée subséquemment par le ministère de l'Education. Cette dernière catégorie d'élèves n'apparaît que depuis le 1975-09-30, en vertu de la mise en application de l'article 40 de la Loi 22.

---

(1) Les "autrement admissibles". -Elèves (de langue maternelle autre que l'anglais) ayant une connaissance suffisante de l'anglais pour recevoir l'enseignement en cette langue eu égard à leur niveau de formation, de leur situation familiale particulière, et compte tenu des règles de contingentement.

Tableau 4: Effectif de la clientèle scolaire recevant (demandant de recevoir) l'enseignement en langue anglaise, selon le statut de l'élève, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec, l'ensemble du Québec, au 1974-09-30 et au 1975-09-30(1).

Régions	Statut des élèves "en langue anglaise"						
	Ensemble d'effectif		De langue maternelle ang.		"Autrement admissibles"		Demandes refusées
	1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30	1975-09-30
R.A.S. de Montréal	196 091	193 339	116 896	121 770	79 195	66 883	4 686
Reste du Québec	39 650	37 088	29 236	27 727	10 414	8 756	605
Ensemble du Québec	235 741	230 427	146 132	149 497	89 609	75 639	5 291

(1) D'après "Fiche de la Loi 22" (données non ajustées).

Pour tenir compte des lacunes de couverture, ces données brutes ont été ajustées au tableau 4(a), à partir d'informations tirées du "Sommaire statistique de l'école". Il faut rappeler que les données de la "Fiche de la Loi 22" pour le 1975-09-30 portent sur la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise. Certaine de ces demandes auront été refusées. Par contre toute information tirée du "Sommaire statistique de l'école" porte au contraire sur la clientèle scolaire recevant cet enseignement en langue anglaise. Par conséquent, tout ajustement des données de la "Fiche de la Loi 22", à partir des données du "Sommaire statistique de l'école", aura pour effet de sous-estimer la catégorie de "demandes refusées". Il faut cependant ajouter que cette dernière catégorie ne représente qu'une faible proportion de l'ensemble de la clientèle scolaire.

Sur les 245 959 élèves[1] inscrits à l'enseignement en langue anglaise de l'ensemble du Québec en 1974-75, 156 350 ont l'anglais comme langue maternelle - soit 63,6%. L'effectif de cette catégorie d'élèves augmentent de 156 350 à 160 538 du 1974-09-30 au 1975-09-30; son importance relative s'accroît de 63,6 à 66% durant cette période. Par contre, les "autrement admissibles" subissent une perte de 89 609 à 77 504, de sorte que

(1) Effectif ajusté, voir tableau 4(a).

Tableau 4(a): Effectif ajusté[1] de la clientèle scolaire recevant (demandant de recevoir) l'enseignement en langue anglaise, selon le statut de l'élève, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec et l'ensemble du Québec, au 1974-09-30 et au 1975-09-30. - D'après la "Fiche de la Loi 22".

Régions	Statut de l'élève "en langue anglaise"						
	Ensemble d'effectif		langue maternelle angl.		Autrement admissibles		Demandes refusées
	1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30	
R.A.S. de Montréal	206 309 100,0	204 044 100,0	127 114 61,6	130 851 64,1	79 195 38,4	68 507 33,6	4 686 2,3
Reste du Québec[2]	39 650 100,0	39 289 100,0	29 236 73,7	29 687 75,6	10 414 26,3	8 997 22,9	605 1,5
Ensemble du Québec	245 959 100,0	243 333 100,0	156 350 63,6	160 538 66,0	89 609 36,4	77 504 31,9	5 291 2,1

(1) Les données brutes du tableau (4) ont été corrigées à partir d'informations tirées du "Sommaire statistique de l'école" pour tenir compte des non-réponses suivantes: - (voir tableau 1(c)).

1.1 au 1974-09-30:- C.S.R. Protestante South Shore (630000)
1.2 au 1975-09-30:- C.S.R. Protestante South Shore (630000), C.S.Lennoxville District (581000)

(2) Au 1975-09-30, la langue d'enseignement de chacun des établissements de la C.S. Lennoxville District était l'anglais seulement. La clientèle scolaire de cette C.S. se répartit comme suit, selon la langue maternelle: (a) Français: 215; (b) Anglais: - 1960; (c) Autres: 26, (d) Ensemble - 2 201. Aucun enfant à la prématernelle dans la C.S.

- Liste "B30-02, 1975-76 - Sommaire des commissions scolaires / RAS", p. 180.

leur importance relative baisse de 36,4 à 31,9%. Si on exclut les élèves qui se sont inscrits au programme anglais, mais dont la demande a été refusée, on devrait trouver - en principe - environ 238 042 élèves inscrits et intégrés effectivement au réseau anglais(1).

Ces divers tendances observées au sein de la clientèle scolaire inscrite à l'enseignement en langue anglaise du Québec reflètent surtout ce qui survient dans la région de Montréal. Pour cette région, l'augmentation absolue du nombre d'élèves de langue maternelle anglaise durant la période étudiée a été annulée par une diminution encore plus sensible des "autrement admissibles" de sorte que la proportion d'élèves de langue maternelle anglaise passe de 61,6 à 64,1%. Dans le reste du Québec, les deux catégories d'élèves ont perdu une partie de leur effectif de 1974 à 1975. Leurs pertes ont été encore plus sensibles parmi les "autrement admissibles".

Il en résulte donc pour la région de Montréal, comme pour le reste du Québec, une modification importante de la structure interne de la clientèle scolaire inscrite aux programmes anglais, alors que l'importance relative des élèves de langue maternelle anglaise s'accroît rapidement.

---

(1) Les "Sommaires statistiques de l'école" en dénombrent 235 080 - voir tableau 3(a) - au 1975-09-30.

Cette tendance fondamentale s'inscrit dans la ligne de pensée qui a présidé à l'élaboration de la Loi 22. En effet, par cette Loi, on a voulu conserver aux élèves de langue maternelle anglaise le droit de poursuivre leurs études dans leur langue. Par contre, on souhaite que les élèves d'appartenance socio-linguistique autre qu'anglophone s'intègrent au réseau scolaire francophone - et, partant, à la communauté "francophone" du Québec.

Tableau 4(b):

Répartition relative de la clientèle scolaire, selon régions et catégories d'élèves, au 1974-09-30 et au 1975-09-30. -Selon la "Fiche de la Loi 22":

Régions et statut d'élèves	Période d'observation	
	1974-09-30	1975-09-30
I- Région de Montréal	100,0	100,0
- Elève de langue maternelle anglaise	61,6	64,1
- Elève "autrement admissible"	38,4	33,6
- Elève dont la demande a été refusée	-	2,3
II- Reste du Québec	100,0	100,0
- Elève de langue maternelle anglaise	73,7	75,6
- Elève "autrement admissible"	26,3	22,9
- Elève dont la demande a été refusée	-	1,5
III- Ensemble du Québec	100,0	100,0
- Elève de langue maternelle anglaise	63,6	66,0
- Elève "autrement admissible"	36,4	31,9
- Elève dont la demande a été refusée	-	2,1

Source: Tableau 4(a)

3.2 Selon le "Sommaire statistique de l'école" (la clientèle scolaire des écoles "bilingues" ajustées selon l'hypothèse I et selon l'hypothèse II).

Qu'est ce qui se dégage des données du "Sommaire statistique de l'école"? Peut-on y voir se dessiner sensiblement les mêmes tendances qu'on retrouve dans la structure interne de la clientèle scolaire inscrite à l'enseignement de langue anglaise? Il faut se rappeler que le "Sommaire statistique de l'école" porte sur la clientèle scolaire déjà inscrite, au 1975-09-30 comme au 1974-09-30.

Le "Sommaire statistique de l'école" ne permet pas un croisement immédiat des deux variables "langue d'enseignement - langue maternelle". Pour l'établissement prodiguant ses cours en une seule langue - d'enseignement unilingue -, la répartition de la clientèle scolaire selon la langue maternelle s'opère de soi. Pour l'établissement bilingue, il faut opérer la répartition d'effectif scolaire selon ces deux variables en fonction d'hypothèse. On a donc retenu deux hypothèses pour fins d'analyse. Les résultats sont présentés au tableaux 4(a) et 4(d). Le tableau 4(c) répartit la clientèle scolaire depuis la maternelle jusqu'au secondaire dans les établissements bilingues au prorata d'effectif de la langue maternelle (Hypothèse I).

alors que le tableau 4(d) suppose l'adéquation "langue d'enseignement - langue maternelle" aussi parfaite que possible, compte tenu des exigences des répartitions marginales (dans ces mêmes établissements bilingues)-(Hypothèse II). A remarquer que le tableau 4 (d) surestime la clientèle scolaire de langue maternelle anglaise tant au 1974-09-30 qu'au 1975-09-30. Et cela, comparativement aux résultats du tableau 4(c) pour la région administrative scolaire de Montréal comme pour le reste du Québec.

Tableau 4(c): Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise selon la catégorie d'élèves, la R.A.S de Montréal, le reste du Québec et l'ensemble du Québec, au 1974-09-30 et au 1975-09-30, réseau public. D'après le "Sommaire statistique de l'école" (Hypothèse I).

Régions		Ensemble d'effectif(1)		Catégorie d'élèves en langue anglaise (2)			
				De langue maternelle ang.		Autrement admissibles	
		1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30
R.A.S. de Montréal	Nbr. abs.	202 849	198 754	118 938	124 184	83 911	74 570
	%	100,0	100,0	58,6	62,5	41,4	37,5
Reste du Québec	Nbr. abs.	37 525	36 326	24 832	26 090	12 693	10 236
	%	100,0	100,0	66,2	71,8	33,2	28,2
Ensemble du Québec	Nbr. abs.	240 374	235 080	143 770	150 274	96 604	84 806
	%	100,0	100,0	59,8	63,9	40,2	36,1

Renvois:

(1) Voir tableau 3(a).

(2) Voir remarque (1) page 32 pour définition des "autrement admissibles"

Notes 1. Les enfants de la prématernelle - selon la catégorie d'enfants - ont été exclus du présent tableau. L'exclusion s'est faite au prorata de la langue maternelle dans les écoles unilingues anglaises.

2. Au 1974-09-30: dans les écoles bilingues - les enfants à la prématernelle (11 au total) sont tous dans "programmes français"; on les a tous considérés de LMf. Aucun enfant à la prématernelle dans les établissements bilingues au 1975-09-30.

3. Selon Hypothèse I: les élèves LE_a et les élèves des classes d'immersion des établissements bilingues ont été répartis au prorata de la LM.

4. Les élèves "associés" - voir tableau 3 - sont tous dans des établissements privés; ils ont été placés dans la catégorie "autrement admissibles". - dans RAS de Montréal.

5. Voir note page suivante.

5. Répartition de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise - Hypothèse I.

5.1 Etablissements scolaires dont la langue d'enseignement est l'anglais seulement:

$$LM_i(p\rightarrow c) - \left[\frac{P_a + C_a}{LM_t(p\rightarrow c)} \cdot LM_i(p\rightarrow c)\right] = LM_i(m\rightarrow s)$$

5.2 Etablissements scolaires "bilingues":

$$\left[LM_i(p\rightarrow c) - \left[\frac{P_{af} + C_{af}}{LM_i(p\rightarrow c)} \cdot LM_i(p\rightarrow c)\right]\right] \cdot \frac{LE_a}{LM_t(m\rightarrow s)} = LM_i(m\rightarrow s)$$

Soit LM_i - langue maternelle i, i prenant les valeurs

F - Français
A - Anglais
Au- Autres
T - Ensemble

$LM_i(p\rightarrow c)$ - langue maternelle i, de la prématernelle au collégial.

$LM_i(m\rightarrow s)$ - langue maternelle i, de la maternelle au secondaire.

$LM_t(p\rightarrow c)$ - l'ensemble des langues maternelles, de la prématernelle au collégial.

P_{af} - Prématernelle dont la langue d'enseignement est, soit le français, soit l'anglais; dans les institutions unilingues anglaises (LE), $P_{af} = P_a$

C_{af} - Collégial dont la langue d'enseignement est soit le français, soit l'anglais; dans les institutions unilingues anglaises (LE), $C_{af} = C_a$

LE - Langue d'enseignement

P_a - Prématernelle de langue anglaise d'enseignement

C_a - Collégial de langue anglaise d'enseignement.

Tableau 4(d): Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise selon la catégorie d'élèves, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec et l'ensemble du Québec au 1974-09-30 et au 1974-09-30, réseau public, d'après le "Sommaire statistique de l'école" (Hypothèse II).

Régions		Ensemble d'effectif (1)		Catégorie d'élèves en langue anglaise			
				De langue maternelle ang.		Autrement admissibles (2)	
		1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30
R.A.S. de Montréal	Nbr. abs.	202 849	198 754	125 547	125 479	77 302	73 275
	%	100,0	100,0	61,9	63,1	38,1	36,9
Reste du Québec	Nbr. abs.	37 525	36 326	28 576	28 423	8 949	7 903
	%	100,0	100,0	76,2	78,2	23,8	21,8
Ensemble du Québec	Nbr. abs.	240 374	235 080	154 123	153 902	86 251	81 178
	%	100,0	100,0	64,1	65,5	35,9	34,5

Renvois:

(1) Voir tableau 3(a).

(2) Voir remarque (1) page 32 pour définition des "autrement admissibles".

Notes:

1- Les enfants de la prématernelle - selon la catégorie d'élèves ont été exclus du présent tableau. Dans les écoles unilingues anglaises, l'exclusion s'est faite au prorata de la langue maternelle.

2- Au 1974-09-30, dans les écoles bilingues, les enfants à la prématernelle - 11 au total - sont tous dans "programmes français"; on les a tous considérés de langue maternelle française. Aucun enfant à la prématernelle dans les institutions bilingues, au 1975-09-30.

3- Selon HypothèseII - on suppose qu'un élève de langue maternelle française (anglaise) choisira d'abord un programme français (anglais), on postule donc l'adéquation des deux variables 'langue maternelle - langue d'enseignement' - compte tenu de la répartition marginale. Cette hypothèse ne vaut évidemment que pour les institutions bilingues.

4- Les élèves "associés" - voir tableau 3 - sont tous dans des institutions privées; ils ont donc été placés dans la catégorie "autrement admissibles", dans la R.A.S. de Montréal.

5- Voir note page suivante.

5. Répartition de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise (y compris les classes d'immersion) selon Hypothèse II.

1974-75

RAS-Montréal

LM	F	A	T
F	9 960	2 729	12 689
A	-	36 779	36 779
AU	-	5 860	5 860
T	9 960	45 368	55 328

Reste du Québec
LE

F	A	T
13 442	173	13 615
-	5 525	5 525
-	686	686
13 442	6 384	19 826

1975-76

RAS-Montréal
LE

LM	F	A	T
LMF	4 328	1 938	6 266
A	-	4 215	4 215
AU	-	3 646	3 646
T	4 328	9 799	14 127

Reste du Québec
LE

F	A	T
11 869	19	11 888
-	3 081	3 081
-	714	714
11 869	3 814	15 683

Certaines caractéristiques communes se dégagent des données de nos deux sources - "Sommaire statistique de l'école" et "Fiche de la Loi 22". D'une part, une majorité des élèves étudiant en anglais sont de langue maternelle anglaise; et d'autre part, cette majorité est beaucoup plus forte dans le reste du Québec que dans la région de Montréal. De plus, le "Sommaire statistique de l'école" suppose aussi (Hypothèse I) une augmentation relative assez forte des élèves de langue maternelle anglaise, tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec. Ces diverses tendances se vérifient encore selon l'hypothèse II, quoique les variations soient plus faibles. Les résultats obtenus, selon cette dernière hypothèse, se rapprochent davantage des données de la "Fiche de la Loi 22".

4- Conclusion

4.1 Eléments s'observation qui se dégagent de l'analyse précédente.

Le chapitre V de la Loi 22 a voulu limiter le phénomène de transferts linguistiques et l'inscription des immigrants à l'école anglaise et ce, pour favoriser l'inscription à l'école française. Ce contrôle devait s'exercer à deux niveaux différents, d'une part, au niveau de l'effectif de la clientèle scolaire dans les programmes anglais et ce, grâce à l'établissement des seuils de contingentement pour chacune des commissions scolaires (1), d'autre part, au niveau de la composition même de cette clientèle scolaire, à travers les tests linguistiques. On espère que seul l'enfant de langue maternelle anglaise s'orientera finalement vers les programmes anglais. Mais que révèlent les données disponibles?

Notre étude s'est fondée sur deux sources de données différentes — le "Sommaire statistique de l'école" et la "Fiche de la Loi 22". Est-ce que les résultats obtenus sont identiques selon qu'ils viennent de l'une ou l'autre source? Est-ce que les deux sources donnent la même image de l'évolution de l'effectif de la clientèle scolaire de langue anglaise d'enseignement?

---

(1) Il importe de mentionner immédiatement que les règles de contingentement — (et plus généralement, le chapitre V de la Loi 22) — n'ont été appliquées qu'au réseau public du système scolaire du Québec. L'ensemble du réseau privé a échappé jusqu'ici aux règlements relatifs à ce chapitre de la Loi 22. Le contingentement porte donc sur le nombre d'élèves qui fréquentent le réseau public du territoire d'une commission scolaire.

Enfin, est-ce-que les deux sources donnent une même image de la composition linguistique (langue maternelle) de cette clientèle scolaire? La "Fiche de la Loi 22" établit les effectifs de la clientèle scolaire dont la langue d'enseignement est l'anglais à 245 959 au 1974-09-30, mais à 238 042 au 1975-09-30, pour l'ensemble du Québec. Il y auraut donc eu une diminution de 7 917 élèves anglophones (langue d'enseignement) durant la première année d'application de la Loi 22 (1).

Par contre, selon le "Sommaire statistique de l'école", les programmes anglais ont attiré 240 374 élèves au 1974-09-30 mais 235 080 élèves au 1975-09-30 - soit une baisse de 5 294 élèves - au niveau de l'ensemble du Québec.

Si l'on considère la répartition géographique de cette clientèle scolaire du Québec, on note qu'elle se concentre massivement dans la région de Montréal. Selon la "Fiche de la Loi 22", la région de Montréal a accueilli 206 309 élèves au 1974-09-30, et 199 358 élèves au 1975-09-30 dans des programmes anglais. Les "Sommaire statistique de l'école" en dénombrent

---

(1) Voir tableau 3(a) - On exclut les 5 291 demandes refusées au 1975-09-30.

Tableau 5(a): Evolution de la clientèle scolaire de l'ensemble du réseau public (commissions scolaires) selon la langue d'enseignement, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec et l'ensemble du Québec, de 1970-71 à 1976-77(1).

Années scolaires	R.A.S. de Montréal			Reste du Québec			Ensemble du Québec		
	LE			LE			LE		
	Français	Anglais	Ensemble	Français	Anglais	Ensemble	Français	Anglais	Ensemble
1970-71	601 314	203 967	805 281	722 001	38 211	760 212	1 323 315	242 178	1 565 493
1971-72	599 906	203 494	803 400	715 274	37 700	752 974	1 315 180	241 194	1 556 374
1972-73	584 168	199 619	783 787	693 667	37 058	730 725	1 277 835	236 677	1 514 512
1973-74	565 838	193 702	759 540	666 841	37 117	703 958	1 232 679	230 819	1 463 498
1974-75	546 605	192 281	738 886	643 731	37 380	681 111	1 190 336	229 661	1 419 997
1975-76	523 065	194 755	717 820	620 731	36 358	657 089	1 143 796	231 113	1 374 909
1976-77	496 200	191 750	687 950	591 050	35 650	626 700	1 087 250	227 400	1 314 650

Renvoi:
(1) Les données présentées ici ne sont pas ajustées.

Sources: Pour les données de 1970-71 à 1975-76: Robert Ferland, "Sommaire des commissions scolaires (CEGEP exclus) de 1970-71 à 1975-76". Québec: Ministère de l'Education, Direction générale de la planification, Décembre 1976.

Pour les données de 1976-77: Claude St-Germain, "Estimation de la clientèle scolaire au 30 septembre 1976, selon le réseau d'enseignement, Québec et régions administratives scolaires". Québec: Ministère de l'Education, Direction générale de la planification.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE DE L'ENSEMBLE DU RÉSEAU PUBLIC SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT, R.A.S. DE MONTRÉAL, ET RESTE DU QUÉBEC, DE 1970-71 À 1976-77

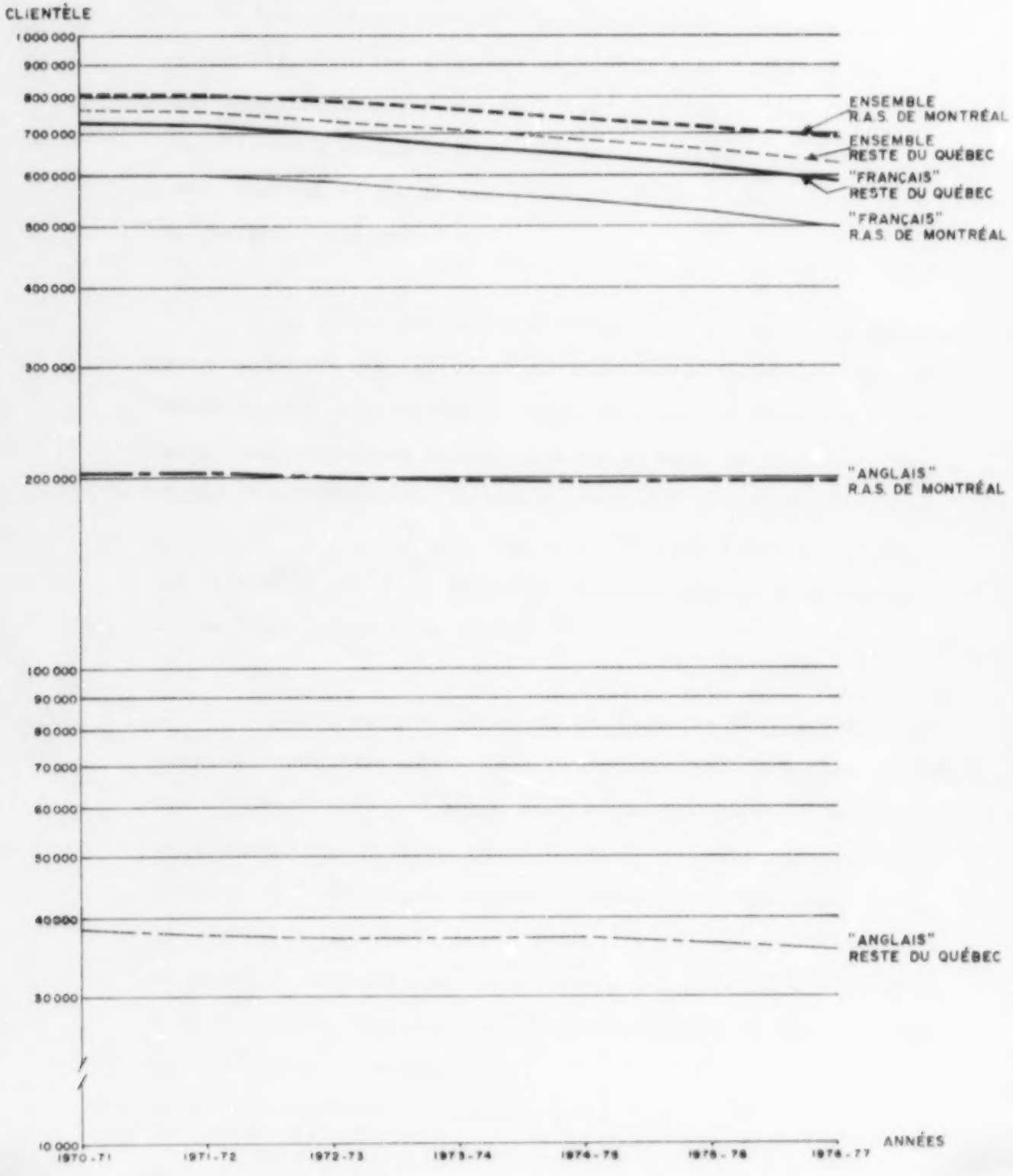

202 849 et 198 754 respectivement à ces deux dates. Les données de la "Fiche de la Loi 22" "gonfleraient" l'importance de la clientèle scolaire anglaise de 1 à 2% - par rapport aux données du "Sommaire statistique de l'école". Cette "sur-évaluation" de la clientèle scolaire anglaise est un facteur favorable à l'élément anglophone parce que le seuil de contingentement s'en trouve relevé d'autant.

Il n'est pas osé d'affirmer que la région de Montréal joue un rôle stratégique de la plus haute importance dans le débat linguistique actuel. Plus de quatre élèves sur cinq dans les programmes anglais demeurent dans la région de Montréal. Qui plus est, la baisse relative d'effectif de l'ensemble de la clientèle scolaire a été plus forte que parmi la clientèle scolaire anglaise, dans la région de Montréal comme dans le reste du Québec (1).

Donc, malgré certaines divergences de données, les deux sources s'entendent pour confirmer: (a) la baisse du nombre d'élèves dans les programmes anglais tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec; (b) la concentration massive des élèves anglophones (langue d'enseignement) dans la région de Montréal; (c) l'évolution du rapport "étudiants en anglais, ensemble de la clientèle scolaire" plus favorable à la clientèle anglaise, tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec(2).

---

(1) Soit une baisse de 1,1% de la clientèle anglaise et 2,9% de la clientèle scolaire totale — selon le Sommaire.

(2) Voir le tableau 5(a) et graphique I.

Il se peut que les mécanismes du contingentement expliquent en partie la baisse des effectifs de la clientèle anglaise. Il n'en demeure pas moins vrai que, dans les faits, la baisse différentielle des clientèles scolaires a été relativement plus marquée dans les écoles françaises que dans les écoles anglaises. Sans doute, l'évolution démographique du Québec a joué en faveur de l'élément scolaire anglophone. La comparaison des sources met en lumière une faiblesse des mécanismes du contingentement: - le seuil de contingentement dépend de la source des données. Or, la qualité et la fiabilité des données peuvent varier d'une source à l'autre(1).

Quant à la composition de la clientèle scolaire inscrite à des programmes anglais, les deux sources révèlent une situation assez identique. Au 1974-09-30, près de six élèves sur dix sont de langue maternelle anglaise, dans la région de Montréal; dans le reste du Québec, on ne note plus de sept sur dix. Selon l'une et l'autre sources, la proportion d'élèves de langue maternelle anglaise a augmenté. L'augmentation en points de pourcentage a été, dans la région de Montréal, de près de 2,5 selon la "Fiche de la Loi 22", mais d'environ, 3,9 (hypothèse I) et 1,2 (hypothèse II) selon le "Sommaire statistique de l'école". Il semblerait donc que de plus en plus, ce sont les enfants de langue maternelle

---

(1) Cela pose la problème souvent soulevé de la "comparabilité" de deux sources qui portent sur un même élément. Il serait urgent que la commission scolaire voit à ce que les statistiques sur le Chapitre V de la Loi 22 soient cohérentes avec les statistiques officielles qu'elle transmet au ministère de l'Education. Il devrait être possible aussi de connaître clairement le nombre d'élèves, dans les programmes "anglais", qui quittent le réseau public d'une commission scolaire pour passer au réseau privé ou qui quittent le réseau privé pour passer au réseau public d'une commission scolaire.

anglaise qui s'inscrivent aux programmes anglais. Ce qu'on observe dans la région de Montréal se vérifie aussi pour le reste du Québec. Doit-on parler du "miracle sociologique" comme l'ont fait de nombreux sociologues! On sait les problèmes affrontés, par le recours aux tests linguistiques, pour déterminer la langue maternelle chez l'élève qui demande de s'inscrire à l'école anglaise.

Quant à savoir maintenant si la baisse dé l'effectif de la clientèle scolaire dans les écoles anglaises est due à l'application du chapitre V de la Loi 22, l'affirmer serait plutôt prématuré à ce stade-ci. On peut penser que la Loi 22 a eu des effets, soit directs (contingentements, tests), soit indirects (impact de dissuasion). Qu'ils soient directs ou indirects, ces effets de la Loi 22 devraient - toutes choses égales d'ailleurs - influer sur la clientèle scolaire du secteur français. Les écoles françaises devraient récupérer en principe l'effectif d'élèves détournés du secteur anglais par la Loi 22. Or, le Graphique I signale une baisse de la clientèle scolaire francophone, qui ne cesse de s'accentuer depuis 1970-71, tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec. Le rythme de cette chute s'est quelque peu amorti, mais à une période antérieure à l'application du Chapitre V de la Loi 22. Depuis 1973, c'est la reprise de la baisse qui s'accentue encore davantage. Ce graphique laisse voir que l'action de la Loi 22 a été trop faible pour se faire sentir dans le secteur français.

D'autres facteurs plus fondamentaux ont dû intervenir au détriment de la clientèle française. La différence entre la baisse de la clientèle française et celle de la clientèle anglaise ne peut-elle pas s'expliquer par une structure démographique différentielle qui, à travers les mécanismes de la nuptialité et de la fécondité, a été moins favorable à la population francophone? D'autre part, de nombreuses recherches ont mis en lumière le jeu des mouvements migratoires et des transferts linguistiques(1); ces deux facteurs ont sans doute accentué l'action défavorable de la structure démographique. Les mécanismes qui sous-tendent ce phénomène de la baisse différentielle des clientèles scolaires françaises et anglaises sont de nature à faire douter de l'efficacité réelle de la Loi 22. En effet, pour rétablir l'équilibre dans l'évolution des clientèles françaises et anglaises, il faudrait une forte diminution des inscriptions à l'école anglaise. Or, il semble douteux que la Loi 22 puisse, seule, provoquer cette diminution.

---

(1) Une étude en préparation à la Direction générale de la planification veut justement mesurer ce phénomène si crucial des transferts linguistiques dans les écoles.

4.2 Quelques éléments nouveaux: - Langue d'enseignement et langue maternelle dans le réseau privé.

Entre autres, deux sphères de la clientèle scolaire ont été négligées jusqu'ici: (a) le réseau privé - institutions privées subventionnées; (b) les écoles gouvernementales. Ces deux sphères des activités scolaires ont échappé jusqu'à présent à l'application de la Loi 22 (chapitre V). Contentons-nous donc de signaler quelques traits de ce secteur d'enseignement du Québec, Le tableau 6 décrit la situation du 1974-09-30 et du 1975-09-30 dans le réseau privé (y inclus les écoles gouvernementales).

Dans le réseau privé, on observe d'abord, un accroissement de la clientèle scolaire du secteur "anglais" de 11,2% pour l'ensemble du Québec, alors que l'effectif de tout le réseau privé n'a augmenté que de 6%[1]. Au sein du secteur d'enseignement anglais on constate de plus une diminution de l'importance des élèves de langue maternelle anglaise qui passent de 84,0 à 81,2% des effectifs pour l'ensemble du Québec. Cette diminution est due à la région de Montréal, où la proportion d'élèves de langue maternelle anglaise subit une baisse de 89,7 à 87,7%.

(1) Claude St-Germain, op.cit., p. 5.

Tableau 6: Effectif de la clientèle scolaire du réseau privé recevant l'enseignement en langue anglaise selon le statut de l'élève, la R.A.S. de Montréal, le reste du Québec et l'ensemble du Québec, au 1974-09-30 et au 1975-09-30, d'après le "Sommaire statistique de l'école"(1).

Régions		Ensemble d'effectif		Statut de l'élève en langue anglaise			
				Langue maternelle angl.		Autrement admissible	
		1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30	1974-09-30	1975-09-30
R.A.S. de Montréal	Nbr.abs.	9 014	10 196	8 085	8 944	929	1 252
	%	100,0	100,0	89,7	87,7	10,3	12,3
Reste du Québec	Nbr.abs.	1 432	1 416	687	484	745	932
	%	100,0	100,0	48,0	34,2	52,0	65,8
Ensemble du Québec	Nbr.abs.	10 446	11 612	8 772	9 428	1 674	2 184
	%	100,0	100,0	84,0	81,2	16,0	18,8

Source: "Langues maternelles - langues d'enseignement - 1975/76" - Liste du 23 novembre 1976;
et "Langues maternelles - langues d'enseignement - 1974/75" - Liste du 24 novembre 1976.

Notes:

1. On a exclu les enfants de la prématernelle et les élèves du collégial. Cette exclusion a été faite au prorata des effectifs de la langue maternelle de chaque région.
2. La clientèle scolaire associée est incluse dans le réseau public et apparaît dans la catégorie "autrement admissibles", elle a été exclue du "privée" - catégorie "autrement admissibles".
3. Répartition d'effectif scolaire anglophone (LE) des établissements bilingues au prorata de la langue maternelle. Voir tableau 4(b).

L'accroissement de la clientèle scolaire du secteur anglais privé, tant dans la région de Montréal que dans le reste du Québec, et aussi la baisse relative de cette clientèle scolaire dont la langue maternelle est l'anglais laissent croire que le réseau privé a constitué un milieu tout ouvert à quiconque désirait esquiver les objectifs de la Loi 22.

* * *

ANNEXE I

A- Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

B- Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

ANNEXE I-A

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
de Monseigneur Matte	011	99	99	0
de Ristigouche	012	36	36	0
de Tracadièche	013	64	64	0
de Val-d'Accueil	014	0	0	0
de La Mitis	021	0	0	0
La Neigette	022	[0]	0	0
de La Tourelle	051	0	0	0
de Matane	052	0	0	0
des Anses	061	122	83	39
de Forillon	062	0	0	0
de Grande-Hermine	063	423	423	0
du Rocher-Percé	064	8	8	0
d'Alma	071	22	5	17
Delisle	072	0	0	0
Belle-Rivière	073	0	0	0
d'Arvida	081	365	278	87
Les-Deux-Rives	082	50	19	31
de Jonquière	083	42	11	31
de Dolbeau	091	0	0	0
La Vallière	092	0	0	0
de Normandin	093	0	0	0
Vallée-de-Mistassini	094	0	0	0
Roberval	095	0	0	0

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
de Chicoutimi	101	66	30	36
Baie-des-Ha! Ha!	102	155	83	72
Valin	103	21	5	16
Black Lake-Disraëli	111	34	7	27
de Thetford Mines	112	166	17	149
de Leeds Sud (DISS.)	113	0	0	0
du Gouffre	121	0	0	0
Laure-Conan	122	0	0	0
de Beauceville	131	0	0	0
des Erables	132	0	0	0
de St-Joseph	133	2	2	0
Langevin	134	0	0	0
des Cèdres	135	1	0	1
Ancienne-Lorette	141	109	58	51
de La Jeune Lorette	142	253	125	128
Montcalm	143	74	36	38
des Basques	151	0	0	0
des Frontières	152	0	0	0
des Montagnes	153	0	0	0
Jean Chapais	154	0	0	0
de Rivière-du-Loup	155	0	0	0
de Témiscouata	156	0	0	0
de Charlesbourg	161	85	11	74
Des Ilets	162	57	43	14

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
de Bellechasse	171	0	0	0
Pointe-Lévy	172	15	6	9
de l'Elan	173	0	0	0
Abénakis	174	3	3	0
Nouvelle-Beauce	175	0	0	0
Beauport	181	23	14	9
Côte-de-Beaupré	182	7	1	6
Chutes-Montmorency	183	2	0	2
de La Pocatière	191	0	0	0
de Montmagny	192	0	0	0
L'Islet-Sud	193	0	0	0
Trois-Saumons	194	0	0	0
de Portneuf	201	4	4	0
Grans-Bois	202	0	0	0
Monseigneur Vachon	203	0	0	0
Chaudière-Etchemin	211	43	9	34
Lotbinière	212	1	1	0
Marie-Victorin	213	0	0	0
de Ste-Foy	214	616	369	247
de Victoriaville	221	0	0	0
Prince-Daveluy	222	0	0	0
de Jean-Rivard	223	0	0	0
de Warwick	224	2	2	0

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
Val-Mauricie	231	42	26	16
de Grand'Mère	232	51	23	28
du Haut St-Maurice	233	107	15	92
de Normandie	234	0	0	0
de Shawinigan	235	42	5	37
Les Becquets	241	0	0	0
du Lac St-Pierre	242	0	0	0
Port-Royal	243	3	3	0
d'Acton Vale	251	10	10	0
de Drummondville	252	101	89	12
des Chenaux	261	0	0	0
du Cap-de-la-Madeleine	262	73	48	25
de Trois-Rivières	263	269	154	115
de Chavigny	264	45	22	23
de Grandpré	265	2	2	0
de l'Asbesterie	271	56	14	42
de Coaticook	272	78	55	23
La Sapinière	273	82	27	55
du Lac-Mégantic	274	0	0	0
de Magog	275	139	95	44
Morilac	276	144	68	76
LA C.S.C. de Sherbrooke	277	614	315	299
de Sorel	281	38	11	27
Tracy	282	46	31	15

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise.	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
Saint-Exupéry	291	566	301	265
de Jacques Cartier	292	915	467	448
Mont-Foret	293	902	656	246
Taillon	294	933	565	368
de Varennes	295	69	69	0
de Greenfield Park (DISS.)	296	558	493	65
Deux-Montagnes	301	584	391	193
de St-Eustache	302	316	204	112
de Ste-Thérèse	303	343	118	225
du Long Sault	318	260	104	156
Saint-Jérôme	319	561	115	446
Les Ecores	321	Voir C.S. Les Ecores, Section II (C.S. 328000)		
	322	Voir Section II, C.S. des Manoirs, (C.S. 329000)		
Des Rivières	331	98	41	57
d'Iberville	332	70	19	51
de Marieville	333	7	1	6
St-Jean sur Richelieu	334	212	85	127
de Berthier-Dautraie	341	4	0	4
Nord-Joli	342	11	11	0
des Cascades-L'Achigan	343	109	53	56
de l'Industrie	344	69	35	34

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
de Brossard	371	523	300	223
de Laprairie	372	454	268	186
de Napierville	373	54	47	7
de Granby	391	218	88	130
Provençal	392	4	4	0
de Waterloo	393	60	46	14
de Huntingdon	421	288	276	12
Valleyfield	422	219	84	135
de l'Île-Perrot	431	338	268	70
de Soulanges	432	55	20	35
de Vaudreuil	433	208	158	50
de l'Argile Bleue	441	333	164	169
de St-Hyacinthe	442	10	8	2
Val-Monts	443	1	1	0
de Beauharnois	451	52	6	46
de Châteauguay	452	1297	1135	162
Lévis-Sauvé	453	77	42	35
de la Haute Gatineau	461	212	159	53
Pierre-Neveu	462	0	0	0

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise.	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
d'Aylmer	471	1020	1020	0
Champlain	472	330	253	77
de Gatineau	473	443	281	162
de Outaouais-Hull	474	556	328	228
de Pontiac	475	648	617	31
de Portage-du-Fort (DISC.)	476	35	35	0
Seigneurie	481	32	1	31
Vallée-de-la-Lièvre	482	175	175	0
Rouyn-Noranda	498	487	301	186
du Lac-Témiscamingue	499	300	300	0
d'Amos	501	0	0	0
de Barraute-Senneterre	502	0	0	0
de Chapais-Chibougameau	503	326	92	234
de Joutel-Matagami	504	52	27	25
de Quévillon	505	5	2	3
de Malartic	521	15	15	0
de Val d'Or	522	424	155	269
de Bersimis	531	0	0	0
de Manicouagan	532	107	76	31
de Tadoussac	533	0	0	0

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
de Gagnon	541	53	9	44
Louis-Joliet	542	0	0	0
de Port-Cartier	543	104	56	48
de Schefferville	544	129	81	48
de Sept-Iles	545	272	135	137
Fermont	546	-	-	-
Chaleur Bay(D)	561*	716	701	15
de Gaspé(D)	562*	655	650	5
de Greater Québec	571*	980	557	423
de Saguenay	572*	266	163	103
Prot. de Greater Seven Islands	573*	669	336	333
protestante St-Maurice	574*	525	295	230
de Baie-Comeau (DISS.)	575*	95	95	0
de Lennoxville District	581*	1926	1926	0
protestante St.Francis	582*	485	462	23
de Lake St.Louis-Châteauguay (D)	591*	1679	1622	57
d'Ormstown (D)	593*	1155	1081	74
Covansville	601*	4486	3534	952
de Laurentienne (DISS)	612*	84	76	8
Laurentian	619*	1981	1981	0
protestante de Laurenvale	621*	2374	2075	299
de Laval	622*	3676	2969	707

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
protestante de South Central (D)	631*			
de Richelieu Valley	632*	1974	1699	275
protestante St.Lawrence (D)	633*			
Greater Hull	641*	2319	2119	200
prot. de Northwestern Québec (D)	642*	383	275	108
Protestante Pontiac	643*	810	810	0
de Rouyn (DISS.)	644*	62	45	17
Sous Total (C.S. locales):	T	48715	37097	11618
	C	21415	13626	7789
	P	27300	23471	3829

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
II INTEGREES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
des Îles	039	3	0	3
Vallée de la Matapédia	049	0	0	0
des Laurentides	359	366	109	257
de Le Gardeur	369	233	100	133
Chomedey de Laval	389	3338	1383	1955
Des Mille-Îles	409	2422	1201	1221
Davignon	419	376	189	187
Abitibi	519	0	0	0
Jérôme-Le Royer	559	7090	1043	6047
de Lakeshore	659*	16483	15301	1182
La C.E.C. de Québec	669	567	329	238
du Nouveau-Québec	679**	317	0	317
du Littoral	689**	1201	1193	8
Les Ecores	328	521	97	424
des Manoirs	329	344	110	234

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
II INTEGREES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise.	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
Baldwin-Cartier	699	10247	8806	1441
du Sault-Saint-Louis	709	6777	4848	1929
Sainte-Croix	719	3501	2719	782
La C.E.C. de Verdun	729	2044	1813	231
Bur. des Ec. du Gr. Mtl.	739*	51299	35838	15461
La C.E.C. de Montréal	749	42721	6976	35745
Sous-total (C.S.I.)	T	149850	82055	67795
	C	80550	29723	50827
	P	67782	51139	16643
	M	1518	1193	325

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
III REGIONALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
de la Baie des Chaleurs	010	144	105	39
du Bas-St-Laurent	020	0	0	0
des Monts	050	0	0	0
de la Péninsule	060	106	106	0
du Lac St-Jean	070	35	15	20
Lapointe	080	240	144	96
Louis-Hémon	090	10	0	10
du Saguenay	100	266	163	103
de l'Amiante	110	148	53	95
de Charlevoix	120	3	2	1
de la Chaudière	130	59	5	54
Chauveau	140	417	178	239
du Grand-Portage	150	4	0	4
Jean-Talon	160	223	36	187
Louis-Fréchette	170	0	0	0

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
III - REGIONALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
Orléans	180	72	23	49
Pascal-Taché	190	0	0	0
Tardivel	200	27	22	5
de Tilly	210	752	347	405
des Bois-Francs	220	0	0	0
de la Mauricie	230	102	40	62
Provencher	240	9	8	1
St-François	250	146	49	97
des Vieilles-Forges	260	208	128	80
de l'Estrie	270	1329	728	601
Carignan	280	65	29	36
de Chambly	290	2837	1662	1175
Blainville-Deux-Montagnes	300	1083	541	542
Duvernay	320	586	111	475
Honoré-Mercier	330	738	237	501

ANNEXE 1-A (suite)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
III REGIONALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
Lanaudière	340	148	47	101
Lignery	370	706	483	223
Meilleur	390	321	22	299
Salaberry	420	489	322	167
de Vaudreuil-Soulanges	430	689	403	286
de l'Yamaska	440	218	161	57
Youville	450	1122	900	222
Henri-Bourassa	460	194	194	0
de l'Outaouais	470	2744	2106	638
Papineau	480	225	208	17
Harricana	500	158	60	98
La Vérendrye	520	301	127	174
du Rivage	530	118	110	8
du Golfe	540	374	274	100
Gaspésia	560	1380	1336	44

ANNEXE 1-A (fin)

Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales) au 1974-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves		
III INTEGREES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.
(1)		(2)	(3)	(4)
Eastern Québec	570*	2115	1328	787
Eastern Townships	580*	1960	1960	0
Protestante de Châteauguay Valley	590*	2552	2399	153
Protestante District of Bedford	600*	4486	3534	952
North Island	620*	4604	3901	703
protestante South Shore	630*			
Protestante de Western Quebec	640*	2663	2373	290
Sous-total (C.S.R.)	T	37176	26960	10195
	C	17416	10149	7267
	P	19760	16831	2929
Total général	T	235741	146132	89609
	C	119381	53498	65883
	P	114842	91441	23401
	M	1518	1193	325

Notes:

(1) Le nombre d'élèves indiqué inclut uniquement l'effectif de la clientèle scolaire sous la juridiction de la commission scolaire, que ces élèves reçoivent leur enseignement dans les établissements de cette commission scolaire, ou encore que ces élèves soient instruits dans un établissement d'une autre commission scolaire (suite à une entente ou suite à une délégation des pouvoirs). Par conséquent, l'étudiant qui tombe sous la juridiction de la Commission Scolaire X, mais suit ses cours dans un établissement de la Commission Scolaire Y, doit apparaître sur la liste de la Commission X.

(2) L'effectif des maternelles apparaissent sur la liste de la commission scolaire, si ces maternelles existent.

(3) Le dossier porte sur des commissions scolaires publiques catholiques ou protestantes qui ont fourni les données. Les seules exceptions sont:

a) Commissions scolaires qui n'ont fourni aucunes données (ni pour le 1974-09-30, ni pour le 1976-09-30):
   - Protestante South Shore (630000) - D
   - Protestante de South Central (631000) - D
   - Protestante St.Lawrence (633000) - D

b) Commission scolaire qui a fourni des données pour le 1974-09-30 seulement:
   - Lennoxville District (581000)

(4) Signification des sigles de la colonne (1)

a) Lorsqu'il n'y a pas de sigles, nous avons affaire à une commission scolaire jouissant d'un statut régulier.

b) (D) - Délégation des pouvoirs (cf Document 9-13, page 21).

c) (DISS) - Commission scolaire dissidente.

(5) Les erreurs décelées dans les fiches ont été corrigées dans le présent tableau - données entre parenthèses, (), de la façon que (2) soit égal à (3) + (4).

(6) Les codes indiquant les commissions scolaires selon le statut religieux sont marqués d'un astérisque après le code:

- sans astérisque: commissions scolaires pour catholiques
- un seul astérisque: commissions scolaires pour protestants
- deux astérisques: commissions scolaires pour catholiques et protestants.

ANNEXE 1-B

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
de Monseigneur Matte	011	97	97	0	0
de Ristigouche	012	46	46	0	0
de Tracadièche	013	58	53	5	0
de Val-d'Accueil	014	0	0	0	0
de La Mitis	021	0	0	0	0
La Neigette	022	0	0	0	0
de La Tourelle	051	0	0	0	0
de Matane	052	0	0	0	0
des Anses	061	119	84	35	0
de Forillon	062	0	0	0	0
de Grande-Hermine	063	386	386	0	0
de Rocher-Percé	064	1	1	0	0
d'Alma	071	16	3	13	0
Delisle	072	0	0	0	0
Belle-Rivière	073	0	0	0	0
d'Arvida	081	344	205	139	0
Les-Deux-Rives	082	45	13	30	2
de Jonquière	083	39	9	29	1
de Dolbeau	091	0	0	0	0
La Vallière	092	0	0	0	0
de Normandin	093	0	0	0	0
Vallée-de-Mistassini	094	0	0	0	0
Roberval	095	0	0	0	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
de Chicoutimi	101	58	28	27	3
Baie-des-Ha! Ha!	102	174	84	53	37
Valin	103	23	2	8	13
Black Lake-Disraëli	111	42	12	24	6
de Thetford Mines	112	174	7	156	11
de Leeds Sud (DISS.)	113	0	0	0	0
du Gouffre	121	0	0	0	0
Laure-Conan	122	0	0	0	0
de Beauceville	131	0	0	0	0
des Erables	132	0	0	0	0
de St-Joseph	133	1	1	0	0
Langevin	134	0	0	0	0
des Cèdres	135	0	0	0	0
Ancienne-Lorette	141	119	69	40	10
de La Jeune Lorette	142	221	110	102	9
Montcalm	143	82	30	35	17
des Basques	151	0	0	0	0
des Frontières	152	0	0	0	0
des Montagnes	153	0	0	0	0
Jean Chapais	154	0	0	0	0
de Rivière-du-Loup	155	0	0	0	0
de Témiscouata	156	0	0	0	0
de Charlesbourg	161	94	17	65	12
Des Ilets	162	61	39	14	8

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
de Bellechasse	171	0	0	0	0
Pointe-Lévy	172	17	6	5	6
de l'Elan	173	0	0	0	0
Abénakis	174	5	5	0	0
Nouvelle-Beauce	175	0	0	0	0
Beauport	181	28	19	3	6
Côte-de-Beaupré	182	7	2	3	2
Chutes-Montmorency	183	3	0	1	2
de La Pocatière	191	0	0	0	0
de Montmagny	192	0	0	0	0
L'Islet-Sud	193	0	0	0	0
Trois-Saumons	194	0	0	0	0
de Portneuf	201	6	4	0	2
Grans-Bois	202	0	0	0	0
Monseigneur Vachon	203	0	0	0	0
Chaudière-Etchemin	211	53	13	31	9
Lotbinière	212	0	0	0	0
Marie-Victorin	213	4	4	0	0
de Ste-Foy	214	560	369	156	35
de Victoriaville	221	0	0	0	0
Prince-Daveluy	222	0	0	0	0
de Jean-Rivard	223	0	0	0	0
de Warwick	224	6	6	0	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
Val-Mauricie	231	41	25	16	0
de Grand'Mère	232	40	21	15	4
du Haut St-Maurice	233	139	22	82	35
de Normandie	234	3	1	2	0
de Shawinigan	235	39	9	30	0
Les Becquets	241	0	0	0	0
du Lac St-Pierre	242	0	0	0	0
Port-Royal	243	5	5	0	0
d'Acton Vale	251	11	11	0	0
de Drummondville	252	91	81	10	0
des Chena[illegible]	261	0	0	0	0
du Cap-de[illegible]-Madeleine	262	66	37	25	4
de Trois-Rivières	263	255	149	99	7
de Chavigny	264	51	27	23	1
de Grandpré	265	2	2	0	0
de l'Asbesterie	271	66	19	40	7
de Coaticook	272	67	47	20	0
La Sapinière	273	65	32	33	0
du Lac-Mégantic	274	0	0	0	0
de Magog	275	115	81	34	0
Morilac	276	159	88	60	11
LA C.S.C. de Sherbrooke	277	647	392	255	0
de Sorel	281	47	15	21	11
Tracy	282	48	35	13	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
Saint-Exupéry	291	476	211	265	0
de Jacques Cartier	292	868	386	482	0
Mont-Fort	293	845	633	199	13
Taillon	294	842	547	295	0
de Varennes	295	67	67	0	0
de Greenfield Park (DISS.)	296	590	525	65	0
Deux-Montagnes	301	226	151	62	13
de St-Eustache	302	332	220	81	31
de Ste-Thérèse	303	368	125	207	36
du Long Sault	318	268	99	154	15
Saint-Jérôme	319	488	122	366	0
Les Ecores	321	Voir Section II	C.S. Les Ecores	C.S. 328	
	322	Voir Section II	C.S. 329		
Des Rivières	331	75	40	35	0
d'Iberville	332	58	21	37	0
de Marieville	333	10	4	6	0
St-Jean sur Richelieu	334	208	116	88	4
de Berthier-Dautraie	341	5	0	5	0
Nord-Joli	342	11	11	0	0
des Cascades-L'Achigan	343	111	44	67	0
de l'Industrie	344	80	34	33	13

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
de Brossard	371	607	368	213	26
de Laprairie	372	486	300	175	11
de Napierville	373	43	41	2	0
de Granby	391	190	87	103	0
Provençal	392	11	10	0	1
de Waterloo	393	62	48	12	2
de Huntingdon	421	272	253	19	0
Valleyfield	422	177	78	99	0
de l'Île-Perrot	431	338	268	70	0
de Soulanges	432	58	30	28	0
de Vaudreuil	433	205	145	60	0
de l'Argile Bleue	441	320	146	162	12
de St-Hyacinthe	442	17	12	4	1
Val-Monts	443	1	1	0	0
de Beauharnois	451	51	11	40	0
de Châteauguay	452	1167	1024	143	0
Lévis-Sauvé	453	66	42	24	0
de la Haute Gatineau	461	217	166	45	6
Pierre-Neveu	462	0	0	0	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
d'Aylmer	471	1001	983	14	4
Champlain	472	310	225	84	1
de Gatineau	473	430	292	132	6
de Outaouais-Hull	474	517	345	160	12
de Pontiac	475	578	577	1	0
de Portage-du-Fort (DISS.)	476	30	30	0	0
Seigneurie	481	29	1	28	0
Vallée-de-la-Lièvre	482	172	172	0	0
Rouyn-Noranda	498	501	357	138	6
du Lac-Témiscamingue	499	333	[333]	0	0
d'Amos	501	0	0	0	0
de Barraute-Senneterre	502	0	0	0	0
de Chapais-Chibougameau	503	314	101	205	8
de Joutel-Matagami	504	55	27	23	5
de Quévillon	505	5	2	3	0
de Malartic	521	16	16	0	0
de Val d'Or	522	301	110	191	0
de Bersimis	531	0	0	0	0
de Manicouagan	532	88	63	25	0
de Tadoussac	533	0	0	0	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
de Gagnon	541	41	13	28	0
Louis-Joliet	542	0	0	0	0
de Port-Cartier	543	96	60	36	0
de Schefferville	544	112	71	41	0
de Sept-Iles	545	219	109	110	0
Fermont	546	-	-	-	-
Chaleur Bay(D)	561*	690	668	22	0
de Gaspé(D)	562*	600	599	1	0
de Greater Québec	571*	970	697	273	0
de Saguenay	572*	277	170	102	5
Prot. de Greater Seven Islands	573*	693	381	301	11
protestante St-Maurice	574*	511	189	322	0
de Baie-Comeau (DISS.)	575*	84	82	2	0
de Lennoxville District	581*				
protestante St.Francis	582*	475	449	26	0
de Lake St.Louis-Châteauguay (D)	591*	1674	1633	41	0
d'Ormstown (D)	593*	1153	1080	73	0
Covansville	601*	4486	2979	278	1229
de Laurentienne (DISS)	612*	75	69	6	0
Laurentian	619*	1949	1949	0	0
protestante de Laurenvale	621*	2374	1972	402	0
de Laval	622*	3626	3029	597	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
I LOCALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
protestante de South Central (D)	631*				
de Richelieu Valley	632*	1913	1645	268	0
protestante St.Lawrence (D)	633*				
Greater Hull	641*	2476	2292	184	0
prot. de Northwestern Québec (D)	642*	338	249	80	9
Protestante Pontiac	643*	778	778	0	0
de Rouyn (DISS.)	644*	53	48	5	0
Sous Total (C.S. locales):	T	45405	34054	9600	1751
	C	20210	13096	6617	497
	P	25195	20958	2983	1254

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
II INTEGREES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
des Îles	039	3	0	3	0
Vallée de la Matapédia	049	0	0	0	0
des Laurentides	359	397	154	243	0
de Le Gardeur	369	275	109	133	33
Chomedey de Laval	389	3220	1576	1580	64
Des Mille-Îles	409	[2597]	1163	1099	335
Davignon	419	417	221	196	0
Abitibi	519	0	0	0	0
Jérôme-Le Royer	559	7705	1276	6167	262
de Lakeshore	659*	16961	15969	990	2
La C.E.C. de Québec	669	569	310	213	46
du Nouveau-Québec	679**	292	66	226	0
du Littoral	689**	1186	1178	8	0
Les Ecores	328	505	104	401	0
des Manoirs	329	339	146	193	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
II INTEGREES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
Baldwin-Cartier	609	10009	8735	1262	12
du Sault-Saint-Louis	709	6399	4744	1648	7
Sainte-Croix	719	3231	2404	815	12
La C.E.C. de Verdun	729	1896	1700	192	4
Bur. des Ec. du Gr. Mtl.	739*	50681	36998	13573	110
La C.E.C. de Montréal	749	41382	11707	28637	1038
Sous-total (C.S.I.)	T	148064	88560	57579	1925
	C	78944	34349	42782	1813
	P	67642	52967	14563	112
	M	1478	1244	234	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
III REGIONALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
de la Baie des Chaleurs	010	144	106	38	0
du Bas-St-Laurent	020	0	0	0	0
des Monts	050	0	0	0	0
de la Péninsule	060	105	105	0	0
du Lac St-Jean	070	27	18	9	0
Lapointe	080	[207]	113	94	0
Louis-Hémon	090	2	0	2	0
du Saguenay	100	277	170	102	5
de l'Amiante	110	133	40	84	9
de Charlevoix	120	5	4	1	0
de la Chaudière	130	9	2	7	0
Chauveau	140	516	219	212	85
du Grand-Portage	150	2	0	2	0
Jean-Talon	160	214	44	170	0
Louis-Fréchette	170	0	0	0	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
III REGIONALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
Orléans	180	68	20	48	0
Pascal-Taché	190	0	0	0	0
Tardivel	200	30	20	4	6
de Tilly	210	667	282	353	32
des Bois-Francs	220	0	0	0	0
de la Mauricie	230	103	36	63	4
Provencher	240	9	8	1	0
St-François	250	155	59	96	0
des Vieilles-Forges	260	216	156	54	6
de l'Estrie	270	1303	602	630	71
Carignan	280	61	31	30	0
de Chambly	290	2939	1728	1175	36
Blainville-Deux-Montagnes	300	1008	519	489	0
Duvernay	320	709	289	412	8
Honoré-Mercier	330	684	275	409	0

ANNEXE 1-B (suite)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
III REGIONALES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
Lanaudière	340	152	46	92	14
Lignery	370	717	464	240	13
Meilleur	390	299	19	259	21
Salaberry	420	487	302	185	0
de Vaudreuil-Soulanges	430	702	396	277	29
de l'Yamaska	440	187	147	40	0
Youville	450	1163	950	202	11
Henri-Bourassa	460	184	184	0	0
de l'Outaouais	470	2552	2180	372	0
Papineau	480	184	169	15	0
Harricana	500	156	69	87	0
La Vérendrye	520	285	112	173	0
du Rivage	530	96	73	23	0
du Golfe	540	362	362	0	0
Gaspésia	560	1425	1401	24	0

ANNEXE 1-B (fin)

Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon la Fiche de la Loi 22.

Genre de commissions scolaires		Statut des élèves			
III INTEGREES		Nombre d'élèves recevant l'enseignement en anglais	Nombre d'élèves de langue maternelle anglaise	Nombre d'élèves autrement admissibles.	Demandes "non admises".
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)
Eastern Québec	570*	2201	1492	709	0
Eastern Townships	580*	1871	1871	0	0
Protestante de Châteauguay Valley	590*	2458	2371	87	0
Protestante District of Bedford	600*	4522	2979	278	1265
North Island	620*	4602	3911	691	0
protestante South Shore	630*				
Protestante de Western Québec	640*	2760	2539	221	0
Sous-total (C.S.R.)	T	36958	26883	8460	1615
	C	17119	10319	6450	350
	P	19839	16564	2010	1265
Total général	T	230427	149497	75639	5291
	C	116273	57764	55849	2660
	P	112676	90489	19556	2631
	M	1478	1244	234	0

ANNEXE II

Clientèle scolaire du réseau privé faisant partie

de la clientèle scolaire associée de

1970-71 à 1975-76

(Yvon Morency - Novembre 1976)

Clientèle scolaire du réseau privé faisant partie de la clientèle associée de 1970-71 à 1975-76

(Yvon Morency - novembre 1976)

RAS	INSTITUTIONS	Code ORGECO	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76
020	Séminaire de Chicoutimi	100508	526	529	596	484	345	220
	Séminaire Marie-Reine du Clergé	070500	244	242	255	181	114	67
	Total	-	770	771	851	665	459	287
030	Collège de Ste-Anne de la Pocatière	190500	402	298	192	101	-	-
	Ecole Sec. M. Sacré-Coeur	180503	320	365	279	193	108	-
	Juvénat N.-D.-du-St-Laurent	210510	232	245	173	115	52	-
	St-Lawrence College (A)	-	85	33	-	-	-	-
	Petit Séminaire de St-Georges	130504	383	295	147	85	-	-
	Séminaire du Sacré-Coeur (St-Victor de Beauce)	130505	179	155	221	136	92	-
	Séminaire Mont-St-Sacrement	140508	293	323	358	410	183	84
	Séminaire St-Augustin	210516	164	183	216	183	220	212
	Séminaire St-Françcois	210517	445	495	377	252	132	-
	Total	-	2503	2392	1963	1475	787	296
040	Collège Claretain	220500	182	179	178	129	74	35
	Collège N.-D.-de-L'Assomption	240500	537	680	591	437	287	148
	Collège Marie-de-l'Incarnation	260502	648	572	490	333	180	-
	Ecole Sec. St-Joseph	260518	159	167	162	83	58	21
	Séminaire St-Joseph	260521	995	783	550	352	172	-
	Séminaire Ste-Marie (de Shawinigan)	230504	562	401	275	182	93	-
	Total	-	3083	2782	2246	1516	864	204

Clientèle scolaire du Réseau privé faisant partie de la clientèle associée de 1970-71 à 1975-76

(Yvon Morency - Novembre 1976)

RAS	INSTITUTIONS	Code ORGECO	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76
050	Collège du Mont-Ste-Anne	270511	215	221	212	135	79	40
	Collège du Sacré-Coeur	270512	292	182	127	68	-	-
	Ecole Sec. de Bromptonville	270524	362	265	248	203	112	70
	Mont-Notre-Dame	270536	340	261	170	90	-	-
	Pensionnat des Ursulines (Stanstead)	270541	245	260	250	218	214*	155
	Pensionnat N.-D.-de-la-Présentation	270540	229	152	69	-	-	-
	Pensionnat N.-D.-des-Neiges (Compton)	270542	-	59	-	-	-	-
	Séminaire Salésien	270544	465	267*	294	204	95	-
	Séminaire de Sherbrooke	270543	514	416	289	149	-	-
	Total	-	2662	2083	1659	1067	500	265
061	Collège Champagneur Rawdon	340501	95	66	30	-	-	-
	Collège de l'Assomption	369500	367*	104	118	-	-	-
	Séminaire de Joliette	340511	562	451	296	160	-	-
	Ecole Sec.-Séminaire St-Sacrement	320506	605*	605	679	-	-	-
	Séminaire du Sacré-Coeur	310509	65	-	-	-	-	-
	Total	-	1694	1226	1123	160	-	-
062	Collège St-Maurice	440500	676	555	450	270	127	-
	Ecole Secondaire Bourget (collège)	430500	530*	417	347	188	-	-
	Inst. Familial St-Joseph (St-Hyacinthe)	440511	261	257	282	310	300	172
	Séminaire de St-Hyacinthe	440514	340	230	102	-	-	-
	Total	-	1807	1459	1181	768	427	172

Clientèle scolaire du réseau privé faisant partie de la clientèle associée de 1970-71 à 1975-76

(Yvon Morency - Novembre 1976)

RAS	INSTITUTIONS	Code ORGECO	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76
063	Collège Marie-Victorin	749558	315	-	-	-	-	-
	Collège St-Viateur	-	1105	-	-	-	-	-
	Collège Ste-Anne (Lachine)	709500	268	174	90	-	-	-
	Loyola High School (A)	749711	441	261	124	-	-	-
	Sous-Total	-	2129	435	214	-	-	-
	Institutions Juives Associées	L'Association des Ecoles Juives commence en 1974-75.						
	Beth Jacob School (A)	749515			Niveau Elém.		77	63
					Niveau Sec.		89	39
	Community Holy Association (A)	749802			Niveau Elém.		97	87
					Niveau Sec.		37	24
	Ecole Sepahrade (Académie)	749915			Niveau Elém.		71	43
	Hebrew Academy (A)	749735			Niveau Elém.		186	153
					Niveau Sec.		168	115
	Jewish People and Peretz(A) School	749765			Niveau Elém.		172	133
	Solomon Shecter Academy (A)	749791			Niveau Elém.		185	174
	U.T.T.M. Chomedey (A)	389506			Niveau Elém.		265	191
	U.T.T.M. Snowdon (A)	749790			Niveau Elém.		226	173
	U.T.T.M. St-Laurent (A)	749794			Niveau Elém.		163	138
	U.T.T.M. Western D.N.G. (A)	749803			Niveau Elém.		75	68
	U.T.T.M. (Herzliah High School, Snowdon) (A)	749759			Niveau Sec.		334	260
	U.T.T.M. (Herzliah High School, St-Laurent) (A)	749874			Niveau Sec.		210	148
	Rabbinical College (A)	749784			Niveau Elém.		84	61
					Niveau Sec.		79	56
	N.B.: Ecole Akiva, Congrégation Reshith Chochma, Yeshiva Merkaz Hatorah: Institutions non comprises dans les données de SIMEQ et qui sont retrouvées dans les données de l'Enseignement privé; laisser tomber ces écoles à cause du manque d'informations.							
	Total	-	2129	435	214	-	2518	1926

Clientèle scolaire du réseau privé faisant partie de la clientèle associée de 1970-71 à 1975-76

(Yvon Morency - Novembre 1976)

RAS	INSTITUTIONS	Code ORGECO	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76
070	Collège Apostolique St-Alexandre	470500	351	263	208	97	-	-
	Ecole Sec. St-Joseph (Hull)	470504	545	437	281	126	-	-
	Séminaire Montfort	-	287	-	-	-	-	-
	Total		1183	700	489	223	-	-
080	Séminaire St-Michel	498500	193	223	286	350	299	197
090	Séminaire St-Pie X (Collège de Hauterive)	-	663*	-	-	-	-	-
	Total général	-	16687	12071	10012	6224	5654	3347

(1) Les chiffres suivis d'un astérisque indiquent une différence avec les données de l'Enseignement privé. Cependant ces chiffres sont considérés comme valides parce qu'ils sont en accord avec ceux de l'Enseignement privé.

(2) Les institutions suivis d'un "(A)" dispensent l'enseignement en langue anglaise, selon le "Répertoire des organismes et des écoles".

Les données de l'Annexe II ont été établies par Yvon Morency (nov. 1976).

ANNEXE III

A: Répartition des élèves étudiant en français dans les commissions scolaires offrant des classes d'immersion, selon le Sommaire-école.

B: Répartition de la clientèle scolaire des classes d'immersion par commission scolaire, au 1973-09-30, selon le Bureau de recherche et de développement (Monique Daigle).

ANNEXE III (A)

Répartition des élèves étudiant en français dans les commissions scolaires offrant des classes d'immersion, selon le Sommaire-école(1).

Commissions scolaires et organismes-écoles		Années scolaires		
		1973-74	1974-75	1975-76
1- C.S. de Baldwin-Cartier (secteur anglais)		395	419	285
1.1 St.Edmond School	(699003)	-	-	13
1.2 Fathers of Confederation School	(699016)	108	121	-
1.3 Regina Caeli School	(699025)	200	237	272
1.4 Kirkland School	(699029)	87	61	-
2- C.S. Protestante de Châteauguay Valley		-	-	-
3- P.S.B.G.M. (2)		3 648	4 465	1 520
3.1 Beachwood School	(739009)	94	70	-
3.2 Cecel Newman School	(739012)	65	74	-
3.3 Courtland Park School	(739017)	129	118	-
3.4 Dorval Garden School	(739021)	141	74	-
3.5 Dunrea Gardens School	(739023)	160	149	-
3.6 Ecole Victoria	(739026)	177	215	305
3.7 Edinburg School	(739027)	133	140	-
3.8 Elmgrove School	(739-29)	-	343	-
3.9 Garden View School	(739030)	-	26	-
3.10 Iona Avenue School	(739036)	94	67	-
3.11 Maisonneuve School	(739045)	112	119	155
3.12 Meadowbrook School	(739048)	121	90	-
3.13 Nuns Island School	(739058)	71	84	-
3.14 Peace Centennial School	(739062)	305	321	456
3.15 Riverdale High School	(739063)	-	264	-
3.16 Riverview School	(739064)	187	207	-
3.17 Roslyn School	(739067)	354	288	-
3.18 Royal Vale School	(739070)	375	332	-
3.19 Wentworth Park School	(739088)	-	221	-
3.20 Westminster School	(739091)	136	122	-
3.21 Westmount Park School	(739093)	26	25	-
3.22 Westpark School	(739094)	157	182	-
3.23 Willington School	(739096)	223	218	-
3.24 Willowdale School	(739097)	85	95	-
3.25 Ecole secondaire de Robervale	(739099)	503	620	604
4- C.S. de Greenfield Park		65	76	102
4.1 St.Jude School	(296004)	65	76	102

ANNEXE III (A)

Répartition des élèves étudiant en français dans les commissions scolaires offrant des classes d'immersion, selon le Sommaire-école[1] . (suite)

Commissions scolaires et organismes-écoles		Années scolaires		
		1973-74	1974-75	1975-76
5- C.S. de Lakeshore		1 236	1 676	402
5.1 Dorset School	(659001)	91	119	371
5.2 Oak Ridge School	(659002)	-	29	-
5.3 Allancroft Elem. School	(659003)	-	68	-
5.4 Beacon Hill School	(659004)	-	64	-
5.5 Beaconsfield Elem. School	(659005)	-	28	-
5.6 Beaconsfield High School	(659006)	90	163	-
5.7 Briarwood Elem. School	(659007)	259	189	-
5.8 Christmas Park Elem. School	(659008)	120	189	-
5.9 John F. Kennedy Memorial School	(659009)	-	33	31
5.10 Windermere School	(659010)	-	48	-
5.11 Sunnydale Park Elem. School	(659011)	32	52	-
5.12 Greendale School	(659018)	-	52	-
5.13 Thorndale Elem. School	(659019)	127	110	-
5.14 Cedar Park School	(659022)	113	103	-
5.15 Lakeside Heights Elem. School	(659024)	-	28	-
5.16 Lindsay Place High School	(659025)	209	184	-
5.17 Northview Elem. School	(659026)	87	60	-
5.18 Seigniory Elem. School	(659027)	108	106	-
5.19 Valois Park School	(659028)	-	51	-
6- C.S. de Laurenvale		59	-	70
6.1 St. Eustache Elem. School	(621007)	-	-	55
6.2 Mountainview Elem. School	(621008)	59	-	-
6.3 Twin Oaks Elem. School	(621009)	-	-	15
7- C.S. de Laval		566	707	41
7.1 Irving Bregman Memorial School	(622001)	142	189	-
7.2 Crestview Elem. School	(622002)	86	130	-
7.3 Gordon Elem. School(3)	(622003)	16	10	41
7.4 Pierre Laporte Memorial School	(622006)	60	62	-
7.5 Souvenir Elem. School	(622007)	128	164	-
7.6 Th. Boves Prince Charles School	(622008)	134	152	-
8- C.S. Des Mille-Iles (secteur anglophone)		133	142	96
8.1 Rosemere Cath. Elem. School	(409032)	133	142	96
9- C.S.R. de North Island		-	-	-
10- C.S. de Richelieu Valley		88	94	-
10.1 Mount Bruno School	(632007)	88	94	-

ANNEXE III (A)

Répartition des élèves étudiant en français dans les commissions scolaires offrant des classes d'immersion, selon le Sommaire-école (1) (fin).

Commissions scolaires et organismes-écoles		Années scolaires		
		1973-74	1974-75	1975-76
11- C.S. du Sault-St-Louis (4)		229	-	-
11.1 Blessed Sacrement School	(709002)	161	-	-
11.2 Laurendeau-Dunton School	(709032)	68	-	-
12- C.S.R. protestante de South Shore		1 312	964	-
12.1 Centennial Regional High School	(630003)	62	68	-
12.2 Chambly County High School	(630004)	29	30	-
12.3 Champlain School (5)	(630005)	74	72	-
12.4 Jubilee School	(630010)	311	245	-
12.5 Lemoyne d'Iberville High School	(630013)	24	17	-
12.6 Preville School	(630018)	167	104	-
12.7 Richelieu Valley Regional H.S.	(630019)	86	66	-
12.8 Royal Oak William White School	(630022)	24	24	-
12.9 St.Johns High School	(630023)	19	-	-
12.10 St.Lambert - Mackayville Sch. (6)	(630024)	408	218	-
12.11 Harold Napper Elem. School	(630030)	108	120	-
13- C.S. protestante de Greater Hull		-	21	-
13.1 South Hull Elem. School	(641011)	-	21	-
14- C.S.R. protestante de Western Quebec		48	154	18
14.1 Philemon Wright High School	(640001)	48	130	-
14.2 Namur Intermediate School	(640008)	-	24	18
15- C.S. de Lennoxville District		-	-	-

Notes:

(1) Sources: Listes B30-01

(2) Deux écoles du Bur. des éc. prot. du Grand Montréal (à savoir: Peace Centennial School -739062 et Ecole sec. de Roberval -739099) n'enseignent qu'en français; une forte proportion de ces élèves sont de langue maternelle française.

(3) La Gordon Elem. School - 622003 - connue sous le nom de Gordon-High School en 1973-74.

(4) On a exclu l'école sec. Piché (709013) avec ses 1 183 élèves étudiant en français et 43 étudiant en anglais, en 1973-74.

(5) Connue aussi en 1973-74 sous le nom de Champlain-John Adam Memorial.

(6) On a exclu les élèves de la bâtisse (code bâtisse 633026)- Voir note 3 du tableau 1(c) - L'école Mackayville School est devenue française. Nombre d'élèves exclus en 1973-74: 160, en 1974-75: 172, et en 1975-76: 226.

(7) On ne signale aucun enfant à la prématernelle dans les écoles de la présent liste, selon les listes B30-01 (en 1975-76).

ANNEXE III -B-

Répartition de la clientèle scolaire des classes d'immersion par C.S. au 1973-09-30, selon le Bureau de Recherche et de Développement (Monique Daigle)

COMMISSION SCOLAIRE	PR./ CATH.	NOMBRE D'ELEVES INSCRITS	NOMBRE D'ECOLES	NIVEAUX	EFFECTIF MOYEN DES GROUPES
1. Commission scolaire	CATH.	424	3	6e	28.5
Baldwin-Cartier	"	511	3	Sec.1-Sec.11	32.0
(Secteur anglophone) RAS 063		935/9265	6/16		
2. C.S.R. protestante de	PR.	27	1	1ère	27.0
Chateauguay Valley RAS 062	"	24	1	6e	24.0
	"	30	1	Sec.1	30.0
	"	59	1	Sec.1-Sec.11	29.0
		140/7,200	4/13		
3. Bureau des écoles protes-	PR.	1,631	15	K- 5	K- 20.0
tantes du Grand Montréal	"	1,447	7	7e	31.0
RAS 063					1-5- 27.3
	"	2.074	12	Sec.11-Sec.1V	27.9
		5,152/55,014	34/99		
4. Commission scolaire de	CATH.	36	1	K	18.0
Greenfield Park (diss.)					
RAS 062					

ANNEXE III -B- (suite)

COMMISSION SCOLAIRE	PR./ CATH.	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'ECOLES INSCRITS	NIVEAUX	EFFECTIF MOYEN DES GROUPES
5. Commission scolaire de Lakeshore RAS 063	PR.	1,028	8	4e et 5e	26.6
	"	85	1	7e	27.5
	"	68	1	7e	23.0
	"	73	1	Sec.11	36.0
	"	222	1	Sec.1-Sec.11	Sec. 1 30.0 Sec 11 34.0
	"	134	2	K	K 23.0
		1,610/16,259	14/21		
6. Commission scolaire prot. de Laurenvale RAS 061	PR.	60	2	5e	29.0
	"	90	2	1ère	29.0
		150/2,630	4/9		
7. Commission scolaire de Laval RAS 061	PR.	327	4	K - 3	28.0
	"	56	1	6e	28.0
		383/3,475	5/8		

ANNEXE III -B- (suite)

COMMISSION SCOLAIRE	PR./ CATH	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'ECOLES	NIVEAUX	EFFECTIF MOYEN DES GROUPES
8. Commission scolaire des Mille-Iles (Secteur anglophone) RAS 061	CATH.	1,000	3	K - 6	K 20.0 1-6 28.0
9. Commission scolaire regionale North Island RAS 061	PR.	120 (1)	1	Sec. 1	30.0 (1)
10. Commission scolaire de Richelieu Valley RAS 062	PR.	180 (1)	2	K - 3	23.0 (1)
11. Commission scolaire du Sault-St-Louis RAS 063	CATH.	200	3	K - 1	K 20.0 25.0
12. Commission scolaire régionale prot. South Shore RAS 062	PR. "	1,066 234	5 5	K - 6 Sec. 1	25.0 26.0
		1,300/10,020	10/24		

ANNEXE III -B- (fin)

COMMISSION SCOLAIRE	PR./ CATH.	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'ECOLES	NIVEAUX	EFFECTIF MOYEN DES GROUPES
13. C.S. Greater Hull RAS 070	PR.	(1)27	1	5e	(1)27.0
14. Commission scolaire régionale prot. de Western Quebec RAS 070	PR.	49	1	7e	25.0
15. Commission scolaire de Lennoxville District RAS 050	PR.	30	1	6	30.0
	"	75	1	K - 3	20.0
		(105)/2,384	(2)/10		
		11,387/126,642	91/264		

(1) Données approximatives

ANNEXE IV

1- Liste des tableaux

2- Graphique

3- Description des annexes

LISTE DES TABLEAUX
(suite)

Tableaux		Page
1a:	Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise au 1974-09-30, selon le genre de commissions scolaires, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec	10
1b:	Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, au 1975-09-30, selon le genre et la confessionnalité des commissions scolaires, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec	13
1c:	Effectif ajusté de la clientèle recevant (ou demandant de recevoir) l'enseignement en langue anglaise, au 1974-09-30 et au 1975-09-30, selon le genre et la confessionnalité de la commission scolaire, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec	16
1d:	Résultats obtenus suite à l'ajustement des données des "Fiches de la Loi 22"	19
2a:	Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise au 1974-09-30 et au 1975-09-30, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, selon les "Sommaires statistiques de l'école"	22
2b:	Clientèle scolaire des classes d'immersion, de 1973-74 à 1975-76, selon les "Sommaires statistiques de l'école" et le Bureau de recherche et de développement	24
2c:	Données ajustées de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise au 1974-09-30 et au 1975-09-30, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, selon les "Sommaires statistiques de l'école	26
2d:	Ecarts relatifs de l'effectif scolaire de 1974 et de 1975, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec	27
3 :	Effectif de la clientèle scolaire "associée", selon la langue d'enseignement de l'Institution, Québec et régions administratives scolaires, 1974-75 et 1975-76	30
3a.	Effectif ajusté de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise au 1974-09-30 et au 1975-09-30, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, selon les "Sommaires statistiques de l'école" et selon les "Fiches de la Loi 22"	31

LISTE DES TABLEAUX
(fin)

Tableaux		Page
4:	Effectif de la clientèle scolaire recevant (demandant de recevoir) l'enseignement en langue anglaise, selon le statut de l'élève, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, au 1974-09-30 et au 1975-09-30	33
4a:	Effectif ajusté de la clientèle scolaire recevant (demandant de recevoir) l'enseignement en langue anglaise, selon le statut de l'élève, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, au 1974-09-30 et au 1975-09-30. D'après les "Fiches de la Loi 22"	35
4b:	Répartition relative de la clientèle scolaire, selon régions et carégories d'élèves, au 1974-09-40 et au 1975-09-30. Selon la "Fiche de la Loi 22";	38
4c:	Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise selon la catégorie d'élèves, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, au 1974-09-30 et au 1975-09-30, réseau public, d'après les "Sommaires statistiques de l'école" (Hypothèse I)	41
4d:	Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise selon la catégorie d'élèves, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, au 1974-09-30 et 1975-09-30, réseau public, d'après les "Sommaires statistiques de l'école" (Hypothèse II)	43
5a:	Evolution de la clientèle scolaire de l'ensemble du réseau public (commissions scolaires) selon la langue d'enseignement, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, de 1970-71 à 1976-77	48
6:	Effectif de la clientèle scolaire du réseau privé recevant l'enseignement en langue anglaise selon le statut de l'élève, R.A.S. de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec, au 1974-09-30 et au 1975-09-30 (d'après les "Sommaires statistiques de l'école")	55

GRAPHIQUE

I-	Evolution de la clientèle scolaire de l'ensemble du réseau public selon la langue d'enseignement, R.A.S. de Montréal et reste du Québec, de 1970-71 à 1976-77	49

ANNEXES: LISTE DES TABLEAUX

ANNEXE I

Page

A- Effectif de la clientèle scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1974-09-30, selon les "Fiches de la Loi 22". ---------- 58

B- Effectif de la clientèle scolaire demandant de recevoir l'enseignement en langue anglaise, selon le statut des élèves et selon le genre de commissions scolaires (locales, intégrées, régionales), au 1975-09-30, selon les "Fiches de la Loi 22". ---------- 75

ANNEXE II

Clientèle scolaire du réseau privé faisant partie de la clientèle scolaire associée de 1970-71 à 1975-76 (Yvon Morency - Novembre 1976) ---------- 90

ANNEXE III

A- Répartition des élèves étudiant en français dans les commissions scolaires offrant des classes d'immersion, selon les "Sommaires statistiques de l'école". ---------- 96

B- Répartition de la clientèle scolaire des classes d'immersion par commission scolaire, au 1973-09-30, selon le Bureau de recherche et de développement du ministère de l'Education (Monique Daigle). ---------- 99

Achevé d'imprimer à
Québec en janvier 1978, sur
les presses du service de la Reprographie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Janvier 1978